



## L' AUTOMNE DE TOUTES LES SÉCURITÉS !



### ✂ **éditorial** par *Guillemette Alquier*

Ce numéro n'est pas contrairement à ce que l'on pourrait croire, une édition spéciale sur les risques technologiques ou autres auxquels est soumise notre commune, comme d'ailleurs la plupart de celles qui nous entourent. Il ne veut en aucun cas stigmatiser notre village, qui répétons le n'est pas plus en danger que les autres. Ce journal est simplement le résultat d'une actualité indépendante de notre volonté. En effet, les articles récemment parus dans la presse locale concernant le refus d'installation d'un poney club (l'intérêt général n'est pas toujours facile à faire passer) ou l'exercice « Seveso » du 9 octobre, ne sont pas de notre initiative.

Mais il nous fallait y répondre pour l'un, et apporter notre témoignage pour l'autre, afin de dissiper les rumeurs, incertitudes et malentendus et apporter une véritable information. Information que vous retrouverez aussi dans notre DICRIM et notre PCS (je vous laisse découvrir ce que ces sigles recouvrent exactement dans les pages qui suivent). Ce sont des documents obligatoires et réglementés sur la prévention et la gestion des risques que nous publierons cet automne. Leur sortie rejoint ainsi par hasard l'actualité et nous sommes heureux de faire partie des premières communes du département à avoir réalisé ces documents.

Surtout, il ne faut pas oublier que, prévoir quoi faire en cas d'inondation ne fera pas déborder la Seine...

**Donc pas de panique, il fait toujours bon vivre à Port-Mort !**

## Pas facile d'éviter l'actu...

**Impossible d'y couper** : l'actualité gouverne le contenu de ces pages même si elle est parfois déplaisante mais il est crucial de ne pas l'ignorer surtout lorsqu'il s'agit de santé publique.

- >> **Bilan sur la simulation d'alerte du 9 octobre**
- >> **Analyse des articles de la presse régionale**
- >> **Risques Majeurs dans l'Eure**
- >> **DICRIM et PCS en clair**
- >> **Automate d'appel : Inscrivez-vous !**
- >> **Rappel des consignes de sécurité**

### SOMMAIRE

Dossier : L'automne de toutes les sécurités	2 à 9
Rappel des consignes de sécurité	10
Grand nettoyage en bord de Seine	11-12
L'amicale fête ses dix ans	12
Grâce au marché de Noël	13
Loto et véranda sont à l'heure	13
Rendez-vous avec goût	14
La pâte lève à vue d'œil	14
De la « jonglerie » à Port-Mort	15
Plaisanteries d'un goût douteux	16
La partie « Eiffel » du barrage	17
Où irons nous dimanche ?	18
Ma petite bibliothèque	19
Le budget 2007 analysé par services	20-21
Comptes-rendus de conseils municipaux	22 à 25
La BD de CIRET	25
Jeux & Solutions	26-27
À votre service	28

Exercice d'alerte, polémique autour de l'usine Nufarm, et publication du « Plan de Sauvegarde Communal ».

# C'EST L'AUTOMNE DE TOUTES LES SÉCURITÉS

par Jean-Paul Croizé & Guillemette Alquier.

**Cet automne 2008 restera pour notre commune comme celui de la sécurité, qui s'est en effet trouvée au cœur de l'actualité à triple titre.**



## REMISE EN QUESTION PAR LA PRESSE LOCALE

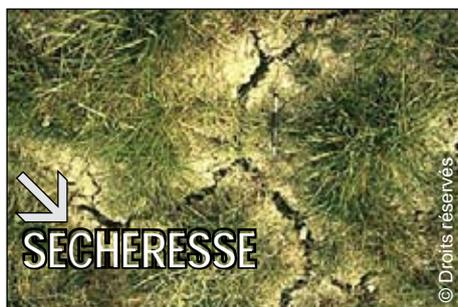
**Sécurité en question**, d'abord, avec la parution dans la presse locale début septembre dernier, d'un « dossier » pour le moins truffé d'exagérations et d'inexactitudes qui a soulevé un vif émoi et suscité de nombreuses interrogations sur l'ampleur réelle du risque que nous fait courir la présence de l'usine Nufarm située de l'autre côté de la Seine. Nous revenons donc largement sur ce faux scoop dans nos pages intérieures, en expliquant pourquoi il s'agissait là d'une polémique infondée et stérile.

## EVALUÉE GRANDEUR NATURE

**Sécurité en évaluation**, ensuite, avec le déroulement, sur décision des autorités préfectorales, d'une première simulation d'alerte Seveso



le 9 octobre dernier. Certes fictif, mais tout de même mené grandeur nature et en temps réel, ce véritable exercice pour faux accident chimique a amené notre village à devoir se confiner pendant deux heures, sans obligation absolue, durant la matinée, comme si un nuage toxique échappé de cette même usine Nufarm passait au dessus de nous. Une répétition au bilan très profitable, sur laquelle nous revenons également longuement, en expliquant comment elle nous a permis de pointer du doigt plusieurs failles importantes dans le dispositif de gestion de la crise qu'il était jusqu'à présent prévu de l'appliquer.



## PRÉSENTÉE DANS UN DOCUMENT OFFICIEL

**Sécurité en présentation**, enfin, avec la publication aujourd'hui même d'un nouveau document fondamental : le Plan Communal de Sauvegarde, un peu appelé à devenir la « bible du risque » ce « PCS » que chaque commune de France confrontée à un risque majeur, de la plus grande à la plus petite, se doit de réaliser a un double objectif. D'une part, recenser l'ensemble des menaces auxquelles la population se trouve localement confrontée, de celui de type Seveso, s'il existe, jusqu'à celui constitué par les inondations ou le transport routier en passant par la canicule ou au contraire le grand froid. D'autre part, présenter de la manière la plus claire possible,

la conduite que la population et les élus éventuellement en charge des secours doivent adopter face à chacune de ces menaces identifiées.



Ce nouveau numéro du « JPM » se trouve de ce fait largement consacré à la sécurité sous toutes ces formes. Nous espérons qu'il vous permettra de constater que, si risques il y a effectivement, ceux-ci apparaissent tellement inhérents à notre mode de vie moderne qu'il est devenu impossible d'en supprimer les sources. Mais que, heureusement, la vigilance des Pouvoirs Publics, associée à celle de vos élus, permettent de s'en prémunir afin de les rendre supportables.

Quels que soit le côté spectaculaire des événements survenus cet automne, et sans les minimiser, il faut garder à l'esprit qu'à Port-Mort comme à peu près partout ailleurs en France, le principal risque encouru par la population reste, statistiquement, celui d'un accident de voiture...



9 h 13, le jeudi 9 octobre 2008 : deux heures d'exercice pour mieux organiser le confinement de la commune en cas d'accident industriel.

# Véritable alerte pour faux nuage sur Port-Mort



**Cela faisait près d'un an que les autorités préfectorales avaient décidé d'organiser une alerte à échelle réelle à l'usine Nufarm, pour tester l'efficacité des procédures d'intervention prévues. Cet exercice a finalement eu lieu le 9 octobre dernier, entre 9 h et 11 h du matin, apportant effectivement de multiples enseignements. Retour sur le déroulement de cette matinée pas comme les autres à Port-Mort...**

C'est très exactement à 9 h 13 que tout a commencé ce matin là : dans le bureau d'accueil de la mairie, on attendait le « top » depuis une dizaine de minutes déjà. « Voilà, on entend la sirène » s'exclame un employé communal qui travaillait à proximité. Tout le monde se précipite dehors pour vérifier. Le bruit d'une voiture qui passe à cet instant précis suffit à couvrir le bruit pendant quelques secondes, puis celui-ci est redevenu audible dans le lointain. Le signal est faible, mais bien réel. Pas de doute, il lance l'exercice, et impose de rentrer immédiatement pour se confiner à l'intérieur du bâtiment le plus proche, comme le prévoit le protocole d'alerte.

## « CECI EST UN MESSAGE DE L'USINE NUFARM... »

Dans le rez-de-chaussée de la mairie, le calfeutrage commence donc immédiatement. Mais les premiers mouvements d'escabeau et les crissements du scotch déroulé pour être collé sur les joints des fenêtres s'interrompent rapidement lorsque retentit une première sonnerie du téléphone ; dans le haut parleur, une voix synthétique annonce d'un ton déshumanisé : « ceci est un message de l'usine Nufarm. Un accident vient de se produire dans l'usine Nufarm de Gaillon. Le préfet vous demande de vous confiner et de vous mettre à l'écoute de France Bleu Haute-Normandie ». « L'automate d'appel » de la société vient lui aussi d'entamer son travail comme prévu, en alertant la population. On ne peut l'entendre sans éprouver un vague frisson. On sait que c'est faux, mais on ne peut s'empêcher de réaliser à cet instant que ce pourrait être vrai.

On tente de se rassurer en constatant que ce système, en principe capable d'appeler 5 000 numéros en 15 minutes, fonctionne avec efficacité puisque moins de deux minutes viennent de s'écouler depuis que la sirène a cessé de fonctionner. Mais on est loin d'avoir vécu l'ensemble du scénario. Il n'est que 9 h 14, la répétition grandeur nature d'un accident de type Seveso

sur notre commune entre à peine dans sa phase active et reste loin d'avoir livré tous ses enseignements, positifs ou négatifs, comme on va très vite pouvoir le constater ensuite.

Décidée par les autorités préfectorales, cette répétition a un double objectif officiel : « mettre en œuvre le Plan d'Opération Interne de l'industriel (POI) et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'usine », comme le précise la préfecture. Concrètement, il s'agit d'une part de tester l'efficacité du déclenchement de l'alerte et des premières interventions au sein même de l'usine, d'autre part d'évaluer la manière dont le plan d'intervention déclenché par le Préfet est perçu auprès de la population, des services administratifs concernés jusqu'à l'organisation des secours en passant par l'information de la population et le confinement des enfants dans les écoles.

Cet exercice implique ainsi un vaste périmètre regroupant un total de 46 communes allant de Vernon et St Marcel à l'est jusqu'à Tosny et Venables à l'ouest, bien au-delà des Andelys. Mais, de par le scénario retenu, Port-Mort se trouve au cœur du problème : l'accident imaginé pour justifier l'alerte est en effet une explosion survenue au sein de l'usine Nufarm, c'est-à-dire à moins de deux kilomètres de notre commune, dont un nuage de chlore aux effets potentiellement mortels s'approche à la vitesse de 4 m par seconde...

## LE CARENCE DU SYSTÈME D'ALERTE ACTUEL DEVIENT VITE ÉVIDENTE

C'est en songeant à cette vitesse de dérive des gaz toxiques que l'on réalise bien vite que tout ne va pas si bien que ça dans le déroulement de l'alerte : à 4 m par seconde, soit très précisément 14,4 km/h, il faut moins de dix minutes pour que le centre de notre commune soit recouvert par le chlore issu de l'usine, où un réacteur vient d'exploser, crevant le toit d'un bâtiment avant d'aller percer une cuve dans laquelle étaient stockés quelques 18 tonnes, soit environ 5 000 litres) de chlore liquéfié.

À l'extérieur de l'usine, la situation est très vite devenue dangereuse également, au moins pour ceux qui ne sont pas encore enfermés chez eux ou, au pire, dans leur voiture : même de plus en plus largement dilué à mesure de sa progression vers nous, le chlore qui s'étend progressivement sur notre commune se montre statistiquement mortel pour au moins un pour cent de ceux qui s'y trouvent directement exposés. ➔

# Véritable alerte pour faux nuage sur Port-Mort *suite*

➔ En quelques minutes, le déroulement de l'exercice confirme toute l'ampleur du risque, liée à la carence du système d'alerte actuel : avant qu'un sondage mené par nos soins après coup le confirme, dès les premières minutes suivant l'alerte, des appels parviennent à la mairie, montrant qu'une bonne partie de la population de Port-Mort (au moins 50 % selon nos estimations ultérieures) n'a pas entendu la sirène. Dès 9 h 17, une habitante qui se trouvait pourtant dans son jardin au moment de l'alerte appelle pour avoir des explications après avoir été prévenue par sa voisine, qui venait elle-même d'être informée de l'accident par l'automate de Nufarm. Très vite, le comportement de cet automate commence lui aussi à paraître inquiétant, avant que sa quasi carence devienne évidente. Les preuves concrètes de son manque d'efficacité opérationnelle pleuvent de minute en minute : à 9 h 20, soit au moment où le nuage arrive sur l'école, on constate qu'il n'y a toujours pas eu d'appel de l'automate. Les enseignants et les 110 enfants dont ils ont la charge n'ont été confinés à temps que parce que la directrice guettait, dehors, la sirène de Nufarm pour savoir quand elle devait entreprendre l'exercice prévu. Sinon, de son aveu même, ce signal serait resté inaudible à l'intérieur des classes.

## L'ALERTE PAR AUTOMATE S'AVÈRE TOTALEMENT INEFFICACE

L'alerte par l'automate ne viendra finalement qu'à 9 h 32 pour les classes primaires, et à 9 h 35 pour la maternelle, soit bien après le moment théorique où les enfants auraient pu respirer des doses massives de chlore. Heureusement que la mairie avait appelé...

Dès cet instant, on n'ose plus imaginer ce qui se serait passé si ce nuage n'avait pas été virtuel : le café-tabac du village, la boucherie Lucet ou l'usine Alland et Robert, entre autres, n'ont pas encore été appelés par l'automate. Là encore, heureusement que la mairie avait prévenu, comme prévu par notre PCS. Quant à l'entreprise de télécommunication Akeo, qui emploie une soixantaine de personnes, elle ne le sera pas du tout. Ni par l'automate, ni par les élus de Port-Mort qui avaient tenté de mettre sur pied une chaîne d'appel locale, à la fois à titre de précaution supplémentaire, et pour vérifier en temps réel l'efficacité du système mis sur pied chez Nufarm : les numéros donnés tombaient sur des répondeurs commerciaux, auxquels personne ne répondait. Les responsables de l'entreprise Akeo, qui avaient été prévenus par nos soins la veille finiront par appeler eux même la mairie à 10 h 01 pour demander à quelle heure allait finalement débiter l'exercice...

Plus tard encore dans la matinée, un nombre important d'habitants de la commune appelleront eux aussi la mairie pour signaler soit qu'ils viennent seulement d'être avertis par l'automate - cela s'est produit jusqu'à 10 h 10 - soit, plus tardivement encore, pour annoncer qu'ils n'avaient pas été prévenus, comme cela aura

finalement été le cas pour au moins une dizaine de foyers, restés totalement ignorés du système de Nufarm bien qu'ils figurent dans l'annuaire.

Autres victimes potentielles : au moins un couple de pormortais, placé sur liste rouge et ayant négligé de se signaler à l'usine Nufarm pour être enregistré, a passé sa matinée à travailler dans le jardin, sans avoir entendu la sirène. Et, à 10 h 30, le passage à la mairie d'un autre « oublié » : notre facteur, qui, tout en jouant le jeu de l'alerte, dont il avait également été averti les jours précédents, affirme faire sa tournée normalement faute d'avoir été prévenu. Il est parti de chez lui avant le début de l'alerte, n'a pas entendu la sirène dans sa voiture, et, faute de disposer d'un téléphone portable, n'a pas pu être averti du risque qu'il encourait, ni par sa hiérarchie, ni par sa femme, pormortaise, qui, elle, avait entendu la sirène.

## LE CONFINEMENT À L'ÉCOLE ET LA COMMUNICATION SONT EFFICACES

Face à tout ceci, les points positifs relevés tout au long de cette simulation restent malheureusement des plus rares. D'abord, on peut accorder un satisfecit à l'école : même s'ils ont eu un peu chaud dans les classes vers la fin de l'exercice, les enfants et enseignants se sont bien comportés tout au long de l'alerte. Merci également à la directrice qui, même en pleine alerte, s'est montrée très aimable avec un parent d'élève : à notre demande, celui-ci a appelé l'école pour prendre des nouvelles des enfants. Il a été rassuré avec beaucoup de gentillesse. Ensuite, au PC de crise de la mairie, nous nous félicitons d'avoir pu répondre à chaque fois que le téléphone a sonné, recourant largement aux portables pour, de notre côté, passer des appels vers l'extérieur. La communication n'a pas trop mal fonctionné puisqu'en un peu moins de deux heures, plus d'une cinquantaine de messages auront été reçus ou envoyés, soit près d'un toutes les deux minutes ; avec trois personnes seulement présentes au PC, c'est une bonne performance, même si elle démontre avant tout la nécessité de soigner l'efficacité d'un tel PC communal, tout à la fois outil de renseignement et de contrôle à l'échelon du village. Car il faut garder à l'esprit que plusieurs habitants de la commune ont affirmé après coup ne pas avoir réussi à nous joindre, notre numéro s'avérant pour eux toujours occupé.

## FRANCE BLEU A PARFAITEMENT JOUÉ SON RÔLE

Enfin, toujours dans ce domaine de la communication, il faut adresser des félicitations au seul élément du dispositif d'alerte prévu qui a parfaitement fonctionné, à savoir la radio : nous avons pu l'entendre sur le transistor branché sur le 100.1, comme le stipulait la réfecture, le premier message de France Bleu Haute-Normandie a été diffusé à 9 h 34, après le flash d'information. ➔



→ Les indications données sur la nature de l'accident survenu dans l'usine étaient complètes, tout comme le rappel des consignes préfectorales à l'attention de la population. Tout au long de l'alerte, la rédaction de l'antenne a parfaitement joué le jeu : ces consignes ont été répétées à la fréquence du quart d'heure, à chaque fois en rappelant que le confinement restait en vigueur. Et tout de même, en soulignant à la fin de chaque bulletin qu'il ne s'agissait que d'un exercice, et qu'il ne fallait donc pas s'affoler.

Ainsi, jusqu'à la fin de l'alerte, qui nous sera annoncée par l'automate à 11 h 09, avant que France Bleu la confirme à 11 h 18 dans un ultime flash, l'ambiance sera restée très vive à la mairie. Mais il faudra attendre encore plus d'une heure avant d'entreprendre un premier « débriefing » sur le déroulement de cette matinée pas comme les autres. Vous avez en effet été nombreux à continuer à appeler, de nouveau pour demander des explications, pour vous plaindre de ne pas avoir été appelé ou pour témoigner, encore, du faible niveau sonore de la sirène de l'usine.

## UN BILAN RAPIDEMENT COMMUNIQUÉ AUX AUTORITÉS

On s'en doute, il faudra attendre un certain temps, avant qu'un bilan officiel et définitif de cet exercice, tel qu'il sera établi par la préfecture, permette d'apporter des modifications aux procédures actuellement notifiées dans le cadre de ce genre d'alerte de type Seveso. Les autorités, en effet, doivent maintenant intégrer et tirer la synthèse des « retours d'évènement » en provenance des 46 communes concernées par cet accident virtuel. La mairie de Port-Mort, pour sa part, a établi un solide rapport de près d'une dizaine de pages, qui a été transmis dès la mi-octobre aux services préfectoraux concernés. Nous en avons été remerciés (voir encadré) car pour l'instant au moins nous sommes les seuls à l'avoir fait.

## ET SI CELA N'AVAIT PAS ÉTÉ UN EXERCICE ?!

De ce document, qui présente la manière dont l'exercice s'est déroulé ici, et les réflexions que celui-ci amène au niveau communal se dégagent plusieurs éléments qu'il convient de traiter. Car en ce qui concerne notre commune, un élément fondamental ressort clairement de cet exercice, qui suffirait à lui tout seul à justifier sa tenue, puisque, comme toute répétition, il visait avant tout à pointer ce qui doit être amélioré : **si un nuage de chlore était réellement passé sur nous ce 9 octobre au matin, la population de Port-Mort aurait-elle pu se confiner à temps ?**

Certes, il apparaît indispensable de la rappeler face à cette question, **le risque de voir devenir réalité un scénario comme celui vécu durant cette matinée reste très faible**, tant les précautions imposées à l'industriel concerné sont multiples et soumises à un strict contrôle de l'État. Mais on ne sait jamais. De sorte qu'en attendant que soient apportées, très vite souhaitons le, les modifications souhaitables au dispositif d'intervention, **nous annonçons aux autorités une décision purement locale qui ne souffrira aucun délai, malgré nos demandes restées sans réponses de l'usine ou de la Préfecture : LA MISE EN SERVICE, PAR NOS SOINS ET SI NÉCESSAIRE SUR NOTRE PROPRE BUDGET, DE NOTRE SIRÈNE MUNICIPALE.**



© Droits réservés

## ↘ Le préfet remercie Port-Mort

« Je constate avec satisfaction, à la lecture de votre synthèse, que vous faites partie des rares communes à disposer d'une cellule de crise opérationnelle et à avoir réfléchi à un système d'alerte des populations. Je vous en félicite ». C'est en ces termes que Richard Samuel, préfet de l'Eure, nous a remerciés par écrit d'avoir aussi vite préparé notre « retour d'expérience » sur la matinée du 9 octobre. Tout en nous exprimant sa satisfaction de constater qu'en cas d'accident réel il trouverait dans notre commune « des interlocuteurs préparés et organisés », celui qui se trouverait de par ses fonctions à la tête de toute l'organisation des secours nous a apporté dans ce courrier de multiples précisions sur la manière dont il a décidé de prendre en compte nos remarques. En particulier, à propos de l'alerte de la population, qui nous est apparue défectueuse, il nous a expliqué que l'automate d'appel de l'usine Nufarm a été alimenté à partir de l'annuaire de France Télécom, en soulignant que cet annuaire « n'est valable qu'à un moment donné » et que les mises à jour doivent donc être effectuées par les habitants. « Ceci est valable pour tous les nouveaux habitants et les personnes désirant se faire appeler sur un numéro de portable » a-t-il précisé, avant d'insister sur un point particulièrement important : « les personnes qui ont opté pour une solution internet + téléphone et qui disposent d'un numéro particulier (commençant par 09 par exemple) ne figurent pas dans l'annuaire de France Télécom car ils ne font parfois plus partie de leurs abonnés » nous a-t-il rappelé avant de nous conseiller d'utiliser le JPM pour inciter ces personnes « à s'inscrire sur l'automate d'appel ». Ce que, bien entendu, nous faisons volontiers ici.

## IMPORTANT !



### AUTOMATE D'APPEL NUFARM

- ↘ Vous désirez être appelés par l'automate d'appel de l'usine Nufarm alors que vous n'êtes pas dans l'annuaire France Télécom pages blanches,
- ↘ Vous désirez être appelés par l'automate d'appel de l'usine Nufarm sur un numéro de mobile,
- ↘ Vous n'avez pas été appelé par l'automate d'appel lors de l'exercice du 9 octobre alors que vous figurez dans l'annuaire France Télécom pages blanches,
  - ↘ Vous désirez être prévenus et aidés en cas de canicule ou de grand froid,

### ↘ Contactez la mairie pour vous faire inscrire sur les listes d'appel correspondantes !

Il est également bon de savoir que les numéros de téléphone qui ne commencent pas par 02 ne figurent pas toujours dans un annuaire.

En particulier les personnes qui ont opté pour une solution Internet + téléphone et qui disposent d'un numéro particulier (commençant par 09 par exemple) ne figurent pas dans l'annuaire de France Télécom car ils ne font parfois plus partie de leurs abonnés.

Lorsque vous appelez les pompiers de l'un de ces numéros et que vous êtes en difficulté pour parler (malaise, etc.), les pompiers ne pourront pas vous localiser.

Leur système de localisation s'effectue en effet, à partir de l'annuaire existant c'est-à-dire celui de France Télécom qui ne recense que les numéros en 02.

le 5 septembre dernier, la presse régionale fait paraître un « dossier » alarmant

# Paris Normandie nous a bien fait peur

Après l'instructive réunion d'information organisée fin janvier dernier à la maison de village, à l'initiative de la mairie, les craintes semblaient apaisées. La précision et la qualité des interventions effectuées à cette occasion par les représentants de la préfecture de l'Eure, de la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) des forces d'intervention (pompiers et gendarmerie) et par les industriels concernés semblaient avoir suffi à tourner une page importante : les réactions de satisfaction des habitants de Port-Mort, mais aussi des communes voisines concernées par le « risque technologique » que constitue le site industriel de Saint-Pierre-La Garenne - Gaillon - Aubevoye montraient que tout le monde avait obtenu des réponses satisfaisantes aux principales questions.

Mais patatras : voici que dans son édition du 5 septembre dernier, notre confrère PARIS NORMANDIE a publié un article pour le moins catastrophique - dans tous les sens du terme - qui est venu faire voler en éclat cette fragile confiance à peu près retrouvée. Et, hélas, tout remettre en question dans le si délicat débat sur le site Seveso dans lequel Port-Mort se trouve situé. Ce journal a en effet livré à ses lecteurs une véritable avalanche d'approximations ou d'inexactitudes plus alarmantes les unes que les autres, qui s'est traduite par de nombreuses demandes d'informations dans les mairies concernées. Il nous a donc semblé nécessaire de revenir longuement dans le « JPM » sur cette bétise journalistique, pour expliquer comment un article aussi inexact a pu être publié, préciser une nouvelle fois la nature et la localisation réelles du risque industriel, et répéter que non, Port-Mort ne sera jamais Seveso. Même si, nous profitons de l'occasion pour le souligner, le comportement parfois « cavalier » de l'usine Nufarm vis-à-vis de nos demandes d'informations n'est pas de nature à entretenir la confiance.

## EXAGÉRATION ET AFFIRMATIONS NON FONDÉES

C'est en haut à droite de la page qu'il consacre au risque de pollution encouru par notre commune que PARIS NORMANDIE y a été le plus fort dans l'exagération : « une rupture de 40 mm dans un wagon-citerne de chlore provoquerait la disparition de toute trace de vie dans un rayon de 5 km » affirmait en effet un des « encadrés » rédigés dans le cadre de ce dossier, dans une colonne sans doute pas innocemment intitulée « les dangers ».

Bien heureusement, il s'agit là d'affirmations totalement fausses. Nous rétablissons la vérité sur l'étendue des zones de danger dans l'encadré ci contre.

En outre, il convient de souligner que l'explosion d'un wagon-citerne susceptible de provoquer la disparition de toute vie dans un rayon de 5 km constituerait une menace d'ampleur nationale, qui interdirait certainement la circulation de telles « bombes » sur les voies de la SNCF, voisines de l'usine, que ce soit à proximité de Port-Mort ou partout ailleurs en France. Et de rappeler qu'à Port-Mort, comme ailleurs autour de l'usine, il n'est pas du tout question de disparition de toute vie : bien loin de là, le risque léthal ne serait alors que de 1%, non pas de l'ensemble de la population résidant dans cette zone, mais seulement parmi celle

qui n'appliquerait pas les consignes de confinement préconisées par la préfecture.

Ni la publication d'un nouveau dossier sur le sujet, ni les explications orales, particulièrement embrouillées, que nous ont apporté les responsables de la rédaction de PARIS NORMANDIE au lendemain du 5 septembre n'ont en définitive permis de comprendre comment ce journal a pu en arriver là. Sans doute cette « bourde » spectaculaire résulte-t-elle de la conjonction de plusieurs facteurs: l'envie de sortir à tout prix un bon « scoop », la présence pendant les vacances de journalistes pas tout à fait à la hauteur de leurs responsabilités (ce dossier avait été préparé courant août) la fourniture d'informations tendancieuses par certains interlocuteurs des journalistes, ainsi que l'amalgame maladroît fait par ces derniers entre divers documents administratifs, il est vrai bien difficiles à comprendre.

Quoi qu'il en soit, PARIS NORMANDIE a largement déformé la vérité sur le fond du problème lorsqu'il a laissé croire que le quartier de La Roque, le plus proche de l'usine Nufarm, et désormais « totalement inconstructible », et que les habitations ou exploitations commerciales qui s'y trouvent sont « complètement invendables ». En réalité, la situation de ce quartier classé en « Z1 Seveso » (voir à ce sujet l'encadré sur la localisation et la signification exacte des « Z1 » et « Z2 » à Port-Mort) est beaucoup moins radicale que cela. Toute construction nouvelle y est certes interdite, mais non pas, par exemple, l'agrandissement d'une habitation existante. Et contrairement à ce que laisse entendre ce journal, la revente d'un bien immobilier y reste tout à fait possible, à condition, bien sur que l'acheteur soit informé du classement en « Z1 » du site.

## POLÉMIQUE AUTOUR DU PONEY CLUB DE LA RUE DE LA ROQUE

Il n'est pas non plus impossible de mener une activité commerciale dans le quartier de La Roque, contrairement à ce qu'affirme PARIS NORMANDIE, en citant l'exemple de l'interdiction - elle bien réelle - décidée par la mairie en juin dernier de la création d'un poney club dans cette zone. La vérité est plus nuancée.

Beaucoup de choses, en effet, ont été racontées sur cette interdiction d'ouverture du Poney-Club, rue de La Roque. Il semble nécessaire de retracer ici les faits et uniquement les faits :

Il existait à La Roque un petit haras qui a fermé son accueil au public il y a à peu près un an.

L'existence de ce poney-club étant antérieure à l'évolution (due à une nouvelle réglementation) des périmètres Seveso de l'entreprise Nufarm, son activité ne pouvait être remise en cause.

Après la fermeture de celui-ci, un nouveau projet pour cette activité, assorti d'une demande de permis de construire pour un logement personnel a vu le jour. La pétitionnaire a été reçue plusieurs fois en mairie (par le maire et un adjoint) où il lui a été expliqué les difficultés d'une telle installation en zone Z2 avec maîtrise de l'urbanisme. Il lui a été dit que la mairie se rapprochait des services de l'état concernés pour pouvoir statuer et donc conseillé de ne rien entreprendre avant d'avoir obtenu le permis de construire. ➔

→ L'ouverture d'un poney-club de 5<sup>ème</sup> catégorie n'est soumise à aucune autorisation de la part de la mairie. Le poney-club a ouvert ses portes avant l'obtention du permis de construire et a envoyé simplement une déclaration d'ouverture en mairie, dont un récépissé a été signé. À partir de ce moment, la commune a demandé aux services de l'État, sous-préfecture, DRIRE et DDE une réunion pour statuer au plus vite. Lors de cette réunion, il a été décidé de ne pas laisser s'installer ce nouveau poney-club à La Roque, car il s'agissait d'une nouvelle installation puisqu'il y avait eu cessation de l'activité et surtout parce qu'il accueillait des enfants et notamment des enfants handicapés qui en cas d'alerte Seveso risquaient de s'affoler et ce d'autant plus que la structure de plein air ne permettait pas un confinement immédiat. L'intérêt général a primé car la sécurité des enfants ne pouvait être assurée.

Ceci a été communiqué immédiatement à l'intéressée. Il lui a été proposé de l'aider à trouver un autre terrain sur la commune en dehors de la zone Z2 maîtrise de l'urbanisme pour son activité et de lui accorder néanmoins le permis de construire pour son logement personnel, car l'apport de population était dans ce cas minime. Elle a refusé, ce qui a entraîné le refus du permis de construire au terme de son instruction.

### MANQUE DE CONSIDÉRATION DE NUFARM POUR SES RIVERAINS

Mais au bilan, il faut bien admettre que si les réactions d'inquiétude face à ce premier article et à celui qui a suivi dans L'IMPARTIAL, ont été aussi nombreuses, ce n'est pas du seul fait des journaux eux-mêmes. Il faut tenir compte de la mauvaise foi de certains des « informateurs » dont ils ont tiré leurs informations, et de l'inconséquence des responsables de l'usine Nufarm, qui ont en quelque sorte préparé le terrain à la psychose en faisant preuve de bien peu de considérations pour leurs riverains depuis un certain temps. Comment ne pas croire que ces derniers ne portent pas une large part de responsabilité dans l'apparition du nouveau malaise qui règne autour de ses activités ? Passons sur leur refus de financer, même au moins partiellement, la remise en service de la sirène d'alerte dont la commune dispose. On ne peut que s'étonner de l'absence de réponse claire de Nufarm face à d'autres questions posées par la mairie de Port-Mort : à plusieurs reprises depuis quelques mois, des habitants de notre commune ont fait état d'émanations en provenance semble-t-il de ce site industriel. Des odeurs chlorées notamment, qui, c'est là une évidence non contestable, viennent parfois polluer - au moins olfactivement - la quiétude des pormortais.

### MOYEN DE SURVEILLANCE EFFICACES, ET POURTANT...

Certes, il n'est pas question de mettre complètement en doute l'efficacité des moyens de surveillances mis en place dans l'usine Nufarm pour contrôler les éventuelles fuites de chlore et de brome : la moindre trace de fuite de chacun de ces deux produits chimiques est guettée en permanence par un total de 14 capteurs placés à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments de l'usine. Les capteurs situés en extérieur - ceux qui donneraient l'alerte en cas de fuite à l'air libre - ont une sensibilité de 1,5 ppm (partie par milliard) ce qui revient à dire qu'ils sont capables de repérer moins de deux molécules de chlore ou de brome parmi un milliard d'autres, soit dans un volume, en gros, d'un m<sup>3</sup> d'air. Et toutes les mesures qu'ils permettent d'effectuer font l'objet d'un enregistrement, qui doit être conservé pendant au moins un mois par les responsables de l'usine. →

## DICRIM ET PCS : des sigles pour votre sécurité

La commune se doit de s'impliquer dans la prévention et la gestion des risques qui la concernent, que ce soient des risques naturels ou technologiques. **Connaître les risques auxquels nous sommes soumis est un élément fondamental de la sécurité de chacun.**

Cette connaissance permet d'éviter la peur et d'appréhender au mieux la conduite à tenir en cas d'accident.

Pour ce faire la commune s'est dotée de deux documents : le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (D.I.C.R.I.M.) et le **Plan Communal de Sauvegarde** (P.C.S.) qui sont d'ailleurs des documents dont l'élaboration est une obligation pour une commune comme la nôtre soumise au risque Seveso.



### Le DICRIM recense les risques majeurs auxquels la population est exposée.

Il informe par conséquent la population sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il indique également les consignes de sécurité individuelles à respecter.

- C'est un document public consultable en mairie et sur le site [www.port-mort.com](http://www.port-mort.com).



### Le PCS définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations (décret 1156 du 13 septembre 2005).

- C'est un document de gestion de crise interne à la collectivité.

## Paris Normandie nous a bien fait peur *suite*

➔ Mais au-delà de la satisfaction que semble donner le contrôle de ces deux produits (les seuls qui justifient le classement en site Seveso de l'usine) il ne faut pas oublier que l'on manipule également chez Nufarm d'autres substances chimiques. Pour la plupart constituées de dérivés du brome et du chlore, ces dernières ne sont pas considérées comme dangereuses pour la santé humaine, au moins aux dosages auxquels elles sont manipulées par l'usine, et de ce fait, certaines sont aptes au rejet dans l'atmosphère. Il s'agit notamment de certains gaz résultant du « lavage » des installations en contact avec du chlore, opération effectuée avec de la soude dont 75 tonnes en solution à 25 % sont stockées sur le site. Là aussi, des capteurs permettent en principe de contrôler la teneur des rejets effectués dans l'atmosphère. **Mais les odeurs de l'été dernier ajoutées au manque de précisions apportées par les responsables de l'usine permettent de se demander si tout ce qui se passe de l'autre côté de la Seine reste réellement dans les normes prévues par les Pouvoirs Publics.**

À l'évidence, cette question a servi d'amplificateur au mécontentement - et non à l'inquiétude, soulignons le - des habitants de la commune qui ont initié les dossiers particulièrement maladroits parus dans la presse.

### CHANGEMENT DE RÉGLEMENTATION FIN 2009

Sans doute dès la fin 2009, toute la réglementation actuelle en la matière se trouvera bouleversée avec l'entrée en vigueur des « Plans Particuliers de Risques Technologiques », les « PPRT » qui auront pour effet de complètement redéfinir non seulement la qualification mais également la quantification et même la distribution géographique des éventuels dangers auxquels se trouvent exposés les populations proches du site industriel de Saint-Pierre-La-Garenne - Gaillon - Aubevoye.

Cette nouvelle législation sera établie en fonction d'une appréciation plus précise des risques, ainsi qu'en prenant en compte de nouvelles contraintes environnementales et urbanistiques imposées aux industriels du fait de l'habitat existant. Mais nul ne sait encore l'impact qu'elle aura sur les règles sanitaires et d'urbanistiques régissant notre commune.

## Vous avez dit « Z1 - Z2 » ?

Vous avez certainement entendu parler de zones émanant du périmètre Seveso des usines Seveso ayant pour dénomination Z1 et Z2. Mais que recouvre exactement cette dénomination ? Il me semble important de l'expliquer clairement pour éviter tout malentendu et répondre à des informations tronquées voire erronées qui ont circulé récemment.

Les risques industriels font l'objet d'une réglementation rigoureuse imposant aux sites concernés de réduire au maximum le risque et de prendre les mesures de prévention nécessaires pour faire face à un accident. Ils établissent ainsi une étude de danger. Celle-ci permet d'identifier tous les événements pouvant conduire à un accident majeur.

L'analyse contenue dans l'**étude de danger** permet de définir pour l'ensemble des scénarii étudiés la probabilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de prévention (barrières de sécurité) proposées.

**Un scénario « raisonnablement probable »**, tenant compte du fonctionnement normal ou dégradé des barrières de sécurité, **sert à définir la maîtrise de l'urbanisation.**

**Des scénarii plus improbables**, obtenus en considérant que plusieurs barrières de sécurité ne fonctionnent pas, sont utilisés pour dimensionner la **zone** et les mesures du **Plan Particulier d'Intervention (PPI).**

**C'est pourquoi, on parle de zones Z1 et Z2 retenues pour la MAÎTRISE DE L'URBANISATION, et de zones Z1 et Z2 retenues pour la DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE PPI.**

(Source DRIRE Haute-Normandie).

➔ La **zone Z1** correspond à une zone dans laquelle des effets létaux (1%) pourraient être constatés en cas de survenance de l'accident.

➔ La **zone Z2** correspond à une zone dans laquelle des effets significatifs ou irréversibles pour la santé pourraient être constatés.

La prise en compte de ces risques dans les usines classées Seveso se traduit donc par :

- des Plans d'Opération Interne (POI).
- des Plans Particuliers d'Intervention (PPI).
- une maîtrise de l'urbanisme autour des sites.

➔ Le **POI** définit les méthodes d'intervention et les moyens que l'industriel doit mettre en œuvre en cas d'accident dans son établissement pour protéger son personnel, les populations et l'environnement. Il est mis en œuvre par l'industriel.

➔ Le **PPI** est déclenché par le préfet lorsque le sinistre ne peut être maîtrisé et menace l'extérieur de l'usine ou en cas d'accident très grave avec conséquences à l'extérieur de l'usine.

➔ La **maîtrise de l'urbanisme** permet de limiter la densité de population et le nombre d'établissements recevant du public dans la zone Z2 se trouvant à proximité de l'usine.

Sur la commune, seul le périmètre de l'entreprise Nufarm touche la rive droite de la Seine et par conséquent notre village.

Les zones sont réparties comme suit :

Danger lié au BROME	Z1	Z2
Distances retenues au titre de la <b>maîtrise de l'urbanisation</b>	139 m	784 m
Distance retenues au titre du <b>PPI</b> (zone d'aléa enveloppe)	946 m	5 117 m
Danger lié au CHLORE	Z1	Z2
Distances retenues au titre de la <b>maîtrise de l'urbanisation</b>	70 m	686 m
Distance retenues au titre du <b>PPI</b> (zone d'aléa enveloppe)	2 130 m	9 700 m

Au titre de la maîtrise de l'urbanisme, la commune n'est concernée que par la zone Z2. Les distances sont exprimées à partir de l'enceinte de l'usine.

Une plaquette de la Préfecture recense les dangers qui existent en Normandie

# L'Eure est un département à risque... modeste

Si le « Plan Communal de Sauvegarde » publié aujourd'hui reste un document à usage administratif, et donc non destiné à être consulté par le public, chacun d'entre nous peut tout de même s'informer utilement sur l'ensemble des risques qui nous concernent en consultant une plaquette diffusée par la préfecture de l'Eure.

Intitulée « Extraits du Document Départemental des Risques Majeurs », celle-ci constitue la synthèse d'un texte régulièrement révisé qui recense à l'échelle départementale un total de cinq « risques majeurs », et détaille les dangers auxquels se trouvent plus spécifiquement exposés chacune de ses communes. Comme l'affirme cette plaquette en préambule, l'Eure reste un département à risque « ordinaire », comme c'est le cas pour la plupart des autres en France. Nous vivons même dans une région qui occupe, selon l'administration, une place « relativement modeste » dans l'échelle des dangers encourus par la population française.

## RISQUE N°1 : INONDATION

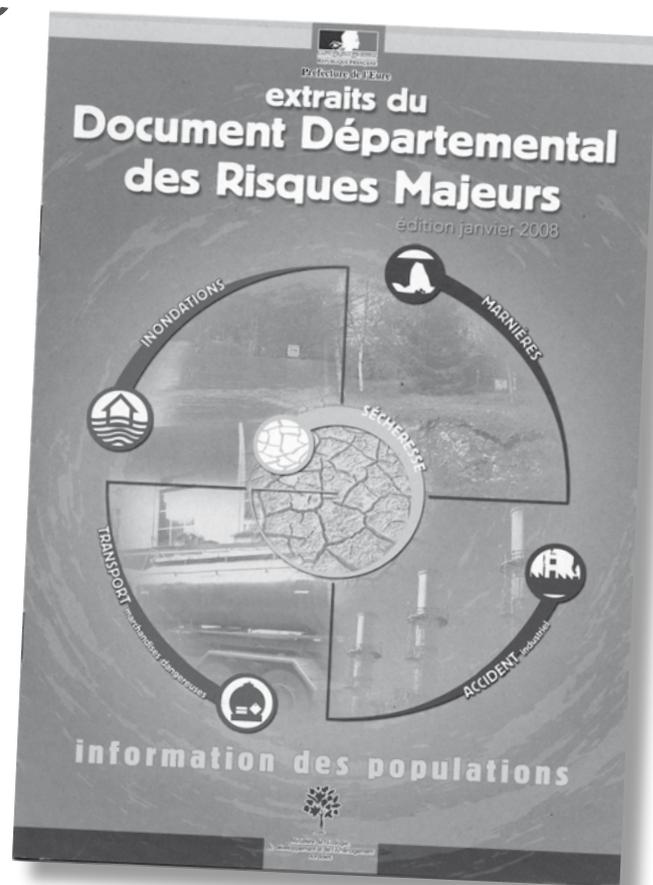
Contrairement à ce que l'on pourrait penser face à la présence de pôles industriels tels que ceux de Nufarm, Syngenta et Ahsland Avebene qui nous entourent, le risque Seveso, c'est-à-dire industriel n'est classé qu'en quatrième position dans notre département. D'une manière que beaucoup trouveront sans doute étonnante, le principal danger auquel nous sommes exposés est celui d'inondation, qui concerne un total de 231 communes plus ou moins peuplées, situées près de la Seine ou de l'un de ses affluents. Ce risque est même considéré comme d'un niveau important pour une soixantaine d'entre elles. Bien que situé en bordure du fleuve, Port-Mort n'est pas trop menacé, essentiellement grâce à un urbanisme bien maîtrisé.

## RISQUE N°2 : MARNIÈRES

Encore plus méconnu du grand public, le deuxième danger régnant dans l'Eure est celui constitué par les marnières : les mouvements de terrains consécutifs aux prélèvements de craie (marne) pour amender les terres agricoles ont fini, au fil des siècles, par donner naissance à de parfois très vastes cavités. Le problème est que celles-ci finissent parfois par s'effondrer, provoquant des dégâts parfois graves dans les habitations proches. Le recensement complet de ces marnières reste très difficile, même si 16 000 d'entre elles sont identifiées, dans une liste disponible en mairie et à la préfecture.

## RISQUE N°3 : SECHERESSE

Troisième risque pour nous, tout aussi surprenant, celui constitué par la sécheresse : il ne s'agit pas de la menace d'une pénurie d'eau, mais des mouvements de terrains superficiels qui se produisent en fonction des conditions météorologiques. Au cours des vingt dernières années, une trentaine de communes de notre département ont bénéficié d'un classement en état de catastrophe naturelle à la suite du gonflement ou du retrait de sols argileux.



■ La plaquette exposant les « Risques Majeurs » dans le département est diffusée par la préfecture de l'Eure et est disponible en mairie ou sur le site Internet [www.eure.pref.gouv.fr](http://www.eure.pref.gouv.fr).

## RISQUE N°4 : ACCIDENT INDUSTRIEL

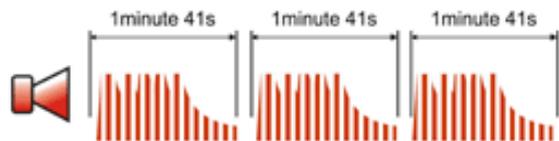
Quatrième risque, donc, celui lié à l'activité industrielle : un total de seize usines situées dans le département sont classées « Seveso », six d'entre elles relevant même du risque « haut » en la matière. Les zones les plus sensibles, qui bénéficient d'ores et déjà d'un « Plan Particulier de Risque Technologique » se situent à Vernon, à Brionne et à Alizay. Port-Mort et la zone industrielle de Gaillon feront eux aussi dès l'année prochaine l'objet d'un tel « PPRT ».

## RISQUE N°5 : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Enfin, comme pratiquement partout dans notre pays, le cinquième risque identifié dans l'Eure est celui lié au transport de matières dangereuses. Comme l'explique cette plaquette, ce risque extrêmement diffus fait l'objet d'une réglementation particulièrement sévère à l'égard des transporteurs. Mais chacun d'entre nous peut utilement consulter sur ce document les consignes à appliquer au cas où il serait témoin d'un accident impliquant un transport de ce type. Combien sommes nous, par exemple, à savoir identifier du premier coup d'œil un convoi de marchandise dangereuse sur la route?

## Vous entendez la SIRÈNE... Vous recevez un MESSAGE...

3 cycles de son montant et descendant de 1 min 41 s séparés d'un intervalle de 5 s.



L'automate d'appel de l'usine vous prévient par téléphone.



### ✓ Vous DEVEZ :



#### VOUS METTRE À L'ABRI

RENTREZ rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.  
NE RESTEZ PAS dans votre véhicule.



#### VOUS CONFINER

ENFERMEZ VOUS dans une pièce en évitant toute entrée d'air.  
CALFEUTREZ toutes les ouvertures au moyen de ruban adhésif, chiffons ou serpillières.  
ARRÊTEZ les ventilations mécaniques, les climatisations, et le chauffage.

- En cas de propagation d'un gaz toxique dans votre habitation, respirez à travers un linge épais et humide.
- Dans les locaux d'habitation, les pièces de confinement recommandées sont les cuisines ou les salles de bain car il y a de l'eau.



#### ÉCOUTER LA RADIO

RADIO :  
France Bleu  
Haute-Normandie FM 100.1 MHz  
INTERNET :  
[www.radiofrance.fr/chaines/france-bleu/](http://www.radiofrance.fr/chaines/france-bleu/)

### ✗ Vous NE devez PAS :



#### VOUS EXPOSER INUTILEMENT

N'ALLEZ PAS chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par l'établissement scolaire.  
NE PRENEZ PAS votre voiture : vous n'y êtes pas en sécurité et vous risqueriez de gêner le bon acheminement des secours et d'être bloqués par les barrages routiers.



#### TÉLÉPHONER

NI par téléphone FIXE,  
NI par téléphone PORTABLE :  
Vous risqueriez d'encombrer le trafic téléphonique et de gêner l'intervention des secours.



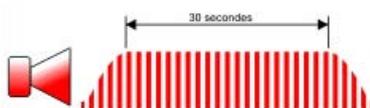
#### FUMER

Lorsque vous serez confinés, il n'y aura plus de renouvellement d'air.  
Ne faites ni flammes ni étincelles.

## Pour sortir vous devez attendre la FIN D'ALERTE

POUR SORTIR, vous devez ATTENDRE le signal de fin d'alerte émis par la sirène et sa confirmation par la radio ou l'automate téléphonique de l'usine.

Signal de fin d'alerte :  
1 son continu de 30 s



Confirmation par la radio.



Appel de l'automate.



La sirène d'alerte est testée le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12 h (1 cycle de 1 min 41 s seulement).  
Vous pouvez écouter le signal d'alerte sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur  
<http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Sécurité civile > Gestion des risques > Systèmes d'alerte

# GRAND NETTOYAGE EN BORD DE SEINE<sup>ASSPM</sup>

L'ASSPM organise chaque année une journée de nettoyage du village orientée essentiellement sur les berges de Seine, la rivière apportant une moisson d'objets hétéroclites guère favorables à la santé du milieu naturel et à l'esthétique d'un lieu très apprécié des promeneurs.

Habituellement, cette journée était programmée au printemps, avant la reprise de la végétation, ce qui facilitait la récupération des débris. Cette année, les établissements E.LECLERC organisant leurs journées « Nettoyons la Nature » du 26 au 28 septembre, ce sont ces dates qui avaient été choisies pour notre action afin que nous puissions bénéficier de leur contribution sous forme du parfait équipement nécessaire au nettoyeur de la nature : sacs plastiques, gants, tee-shirts, documentation sur la gestion des déchets, et banderoles.

Les deux actions programmées se sont déroulées dans les meilleures conditions, le beau temps étant au rendez-vous et les participants étant animés d'une grande détermination.



■ Une petite partie de la moisson de débris et d'objets divers ramassés sur les bords de Seine lors de l'opération annuelle animée par l'ASSPM.

## DES ENFANTS DÉJÀ TRÈS CONCERNÉS PAR LA POLLUTION ET L'ÉCOLOGIE

Le vendredi après-midi, d'abord avec les élèves de CM1 et CM2 de l'école de Port-Mort, où les membres de l'association ont orienté l'activité plutôt vers la prise de conscience de la nécessité de réduire la pollution à la source, par une démarche écologique dans la vie de tous les jours et une sensibilisation à la durée de vie des différents déchets présents dans l'environnement, qui varie de quelques mois à plusieurs milliers d'années. Pour récompenser les jeunes défenseurs de la nature, en cadeau, tee-shirts, gants, documentation et signature d'un engagement futur à un comportement écologique paraphé par l'instituteur et le président de l'association. À remarquer que les enfants en général paraissent déjà très concernés par ces problèmes et informés sur le développement durable.

Le dimanche matin était réservé plus spécifiquement au nettoyage proprement dit et aux adultes. Le nombre de participants bien peu élevé, nous a permis une récolte abondante, leur détermination ayant compensé leur faible nombre. Les faibles crues de la Seine ces dernières années n'ayant pas apportées de grandes quantités de nouveaux déchets, nous avons pu éliminer sur la partie de rive traitée, s'étendant environ sur deux kilomètres, la plus grande partie de ceux qui subsistaient encore à notre plus grande satisfaction.

À midi le travail terminé, photos devant les sacs poubelle et apéritif offert par l'ASSPM. Merci aux établissements E.LECLERC et rendez vous l'année prochaine pour le même motif !

Un grand merci également à Madame ALQUIER notre maire et ses élus présents avec nous sur le terrain, aux enseignants qui se sont impliqués avec leurs élèves.

## ▼ SORTIE ANNUELLE

Cette année, une vingtaine de personnes se sont retrouvées le 26 octobre pour la sortie annuelle de notre association. Au programme du matin une marche de sept km sur les coteaux de la Seine au niveau de Vironvay. Cette zone de pelouses calcaires est protégée et entretenue par le Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie. On découvre pendant le parcours un superbe panorama des boucles de la Seine et des falaises blanches de la rive droite.



■ Élus et enfants rassemblés dans un même élan pour une cause d'intérêt public lors des journées « Nettoyons la nature » organisées par les établissements E.LECLERC.

Après un repas rapide au restaurant du Golf de Léry- Poses, visite à Poses d'un ancien remorqueur de barges de la Seine, « La Fauvette », abandonnée de longues années puis sauvée de la démolition et restaurée par l'Association des amis de la batellerie.

La journée s'est terminée par la visite de l'exposition de tableaux réalisés par Michel Ratel, dont la réputation est maintenant bien établie même au-delà de notre région, dans sa maison située en bord de Seine. ➔

➔ **RESTAURATION DU MOULIN DE PORT-MORT**

Les travaux de mise en valeur du site se poursuivent. En ce moment, il s'agit de remettre en valeur les pelouses calcaires envahies de plantes parasites selon un schéma défini par le Conservatoire des monuments et sites de l'Eure.

**LES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE SE DÉROULENT LE DIMANCHE MATIN ET LES NOUVEAUX VOLONTAIRES SERONT LES BIENVENUS.**

Parallèlement des devis pour la restauration du gros œuvre de la tour ont été réalisés. La prochaine étape consiste à réunir la commission de façon à définir la procédure de passation du marché et aussi bien sûr à trouver le financement correspondant auprès de sponsors publics ou privés.

■ MICHEL LETELLIER



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU SITE DE PORT-MORT**

Pour tous renseignements, contactez  
**Alain Vigouroux**  
au 06 17 38 33 86



.....

## L'AMICALE FÊTE SES DIX ANS AACSPM

**N**otre amicale a soufflé les bougies de ses 10 années d'existence le 6 novembre dernier ! Dix ans d'amitié, de bénévolat, de convivialité, de joies et de peines, d'organisations et de participation aux cérémonies du souvenir et réunions diverses. Un grand merci à tous d'avoir participé à titre divers à cette décennie bien remplie.



● **NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT**

Depuis mars 2008, Jean-Marie BOCKEL, maire de Mulhouse, colonel de réserve de l'armée de terre est devenu notre secrétaire d'état à la défense et aux Anciens Combattants. Il remplace donc Alain MARLEIX, à ce poste depuis juin 2007.

Dans un communiqué du 20 août 2008, Jean-Marie BOCKEL annonce sa décision de porter l'allocation différentielle en faveur des veuves d'anciens combattants à 750 € (au lieu de 681 €), et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui est une excellente nouvelle pour les bénéficiaires. Ajoutons que les actions conjuguées des fédérations d'A.C et associations de veuves d'A.C ont sans doute contribué à ces bonnes dispositions gouvernementales ! Si vous êtes concernée, n'oubliez pas de demander votre carte de l'O.N.A.C (Office National des Anciens Combattants).

● **NOTRE PROGRAMME DES DERNIERS MOIS**

➔ **Couscous**, le dimanche 19 octobre

Un couscous « royal » a été servi dans la Maison de village, suivi d'un fromage de Brie, tarte normande, et accompagné comme il se doit d'une boisson, café et musique...

➔ **Cérémonie du 11 novembre.**

Pour le 90<sup>e</sup> anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre, la manifestation s'est déroulée selon la chronologie habituelle :

- Rassemblement et collecte du Bleuet de France devant l'ancienne mairie.
- Lecture des messages de M<sup>me</sup> Alquier et des Anciens Combattants.
- Dépôt de gerbe au monument aux Morts et minute de silence.
- Hymne national chanté par des enfants de l'école de Port-Mort.
- Verre de l'amitié servi à la Maison de village.

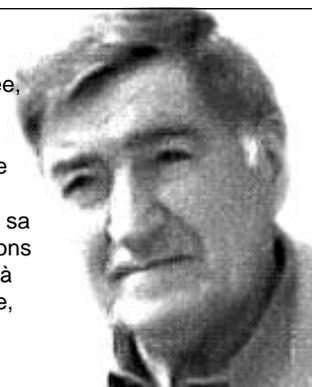
➔ **Repas à l'Auberge des Pêcheurs**, le vendredi 14 novembre

Nous vous invitons à venir partager un repas amical à l'auberge des pêcheurs, comme nous le faisons tous les ans. Nous ne connaissons pas encore le menu pour l'instant, faisons confiance à Marie-Claire Poezzevara et aux nouveaux propriétaires des lieux pour nous concocter un menu adéquat.

**Décès de Jacques CHAMPEAUX**

Jacques CHAMPEAUX s'est éteint brusquement le 5 juillet de cette année, suite à une rupture d'anévrisme. Jacques était un ancien combattant adhérent de la première heure à notre Amicale, il était l'ami de tous, très apprécié pour sa grande discrétion et sa gentillesse. Au nom de tous, nous avons présenté nos sincères condoléances à sa famille et en particulier à Françoise, sa compagne très dévouée.

*Adieu Jacques, repose en paix...*



● **À VENIR**

➔ **Choucroute, le dimanche 14 décembre** à 12 h dans la Maison de village : Comme l'année dernière, nous vous proposons une bonne choucroute de M. et M<sup>me</sup> LUCET, accompagnée d'une bière pression ou autre boisson puis gâteaux, café et musique pour une mise en train avant Noël !

**Ensuite ce sera 2009, nous aurons :**

➔ Notre **Assemblée Générale le samedi 17 janvier 2009** dans la Maison de village.

15 h - 16 h : AG de l'association (avec renouvellement du bureau)

16 h - 17 h : Galette des rois offerte par l'Amicale

Ce sera aussi l'occasion de payer sa cotisation pour 2009 (15 €), et de recevoir notre calendrier 2009 si vous ne l'avez pas déjà eu.

➔ **Buffet Campagnard le samedi 14 mars 2009** dans la Maison de village avec nos sympathiques musiciens.

■ PIERRE CONFLAND



■ Y. Giroux, notre porte-drapeau, M. Chandelier, notre doyen, et G. Alquier, maire.

# GRÂCE AU MARCHÉ DE NOËL COMITÉ DES FÊTES

Soleil et bonne humeur étaient présents pour cette 2<sup>e</sup> édition de la sortie des enfants de Port-Mort. Comme l'an passé, cette journée a été une réussite **grâce aux bénéfices du dernier marché de Noël.**

C'est pourquoi nous faisons appel à vous aujourd'hui pour préparer sa 8<sup>e</sup> édition, qui aura lieu le dimanche 7 décembre 2008 à la Maison du Village où nous vous donnons tous rendez-vous. Les personnes qui le souhaitent, peuvent réaliser des objets (cadeaux, déco, confitures...) qui seront mis en vente ce jour là. Possibilité de remboursement des matières premières. Nous consulter.

Nous sommes à la recherche de fournitures telles que : Laine, tissus, grands calendriers muraux, grands cartons d'emballage propres, grillage fin, chutes de bois, ardoises, pommes de pin, fruits, etc.

Renseignements au 06 85 41 57 69 ou 02 32 52 22 98.



### DATES À RETENIR :

- Samedi 22 novembre : **Soirée Tartiflette** avec animation « **Chansons en mouvement** » par la compagnie *Vagabondages*. Un spectacle de 1 h 30, prolongé par une soirée dansante avec notre fidèle DJ.
- Dimanche 7 décembre : **Marché de Noël** à la Maison du Village.
- Décembre : **Concours des maisons illuminées.**
- Dimanche 22 décembre : **Spectacle de Noël** avec *Nourdine*, magicien professionnel, et *Bill*, le sculpteur de ballons. Un spectacle exceptionnel gratuit pour tous (parents, enfants, famille, amis, etc.). Venez nombreux, vous ne le regretterez pas.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

La prochaine Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu **début janvier 2009**. Vos idées, suggestions et remarques seront les bienvenues ce jour là. Nous souhaitons vivement que de nouveaux membres s'investissent dans l'Association pour garantir sa pérennité et continuer à faire vivre notre village.

■ NATHALIE PLAQUET



**REPAS DES ANCIENS 2009**  
**LE TRADITIONNEL REPAS AURA LIEU LE DIMANCHE 29 MARS**  
**À LA MAISON DE VILLAGE**

## LOTO ET VERANDA SONT À L'HEURE CAFÉ DE LA MAIRIE



■ *Planning tenu pour le Café de la Mairie : l'enseigne de la Française des Jeux a été ajoutée à la façade le 30 septembre peu après que la véranda ait commencé à accueillir ses premiers clients. Evelyne et Dominique constatent la venue d'une nouvelle clientèle attirée par le point Loto, et quant à la véranda, elle est quotidiennement fréquentée par la clientèle des fumeurs, mais également par ceux qui apprécient de pouvoir consommer en terrasse. Il ne reste plus qu'à poser le carrelage et un éclairage mural, et à planter les arbustes prévus, et l'endroit sera alors parfaitement "cosy" !*

RENDEZ-VOUS AVEC LE GOÛT BOUCHERIE LUCET

Depuis sa création en 1990, la Semaine du Goût, initiée par Jean-Luc Petitrenaud et la Collective du sucre, s'attache à inciter le grand public à découvrir une palette de goûts et de saveurs aussi large que possible. Manifestation qui allie par essence valeurs éducatives et échanges, la Semaine du Goût se démarque par une forte mobilisation des acteurs du goût !

Chefs de cuisine, pâtisseries, artisans, vignerons... font partager aux petits et grands, le plaisir que le goût procure via des initiatives originales.

La boucherie LUCET a contribué à cette manifestation, qui se tenait cette année du 13 au 19 octobre, en conviant les Pormortais le jeudi à une soirée dégustation et découverte : pâtés maison, jambons, saucissons aux noix et aux cèpes, mini-saucissons, saumon en canapés, accras, crevettes pimentées, boudins cocktail, cakes salés, gambas «mexicaines»...

Parmi ces produits que vous pourrez retrouver pour la majorité à l'étalage de la boucherie pour les fêtes de fin d'année, les Pormortais ont tout particulièrement appréciés les petits cakes au saumon, aux olives et aux légumes.

La maison *L.Tramier & Fils* a participé à la soirée en proposant une dégustation de leur produit porte-Drapeau, le *Roncier*, en vente à la boucherie depuis de nombreuses années : un vin français d'une grande constance qui provient du mariage de plusieurs cuvées de grande qualité, qui peut être consommé de suite ou vieilli en cave pendant 10 ans au minimum.

Le vendredi, c'était au tour des enfants de l'école de venir découvrir le métier et les produits de la boucherie - charcuterie. Un après-midi pédagogique ayant pour but d'expliquer l'association des viandes avec d'autres produits, de rappeler les différents morceaux et leurs situations sur l'animal, d'expliquer la découpe, et ce avec l'aide d'une démonstration par Michel Lucet sur une cuisse de bœuf de 80 kg. Et pour appuyer combien tout ce savoir est important, une petite anecdote, nous dit qu'un enfant d'une dizaine d'année ayant vu la démonstration de découpe a soutenu *mordicus* à ses parents que Michel avait détaillé une cuisse de... dinde ! Une preuve s'il en est du gouffre qui peut exister entre nos assiettes et la réalité des choses...

On ne peut donc que saluer cette initiative qui permet de rappeler que le goût, ça s'éduque, que c'est une culture, surtout dans un pays dont la gastronomie fait partie de son image de marque internationale, et qu'il doit faire l'objet d'une transmission et d'un apprentissage, en restant avant tout un plaisir.

■ ALAIN CLERFEUILLE

(+ EXTRAITS DU DOSSIER DE PRESSE DE LA SEMAINE DU GOÛT)

LA PÂTE LÈVE À VUE D'ŒIL ! BOULANGERIE

■ Cette fois, ce n'est pas un photo-montage ! Notre future boulangerie pousse à vue d'œil et devrait être hors d'eau et d'air fin 2008. Les premières fournées sortiront début avril 2009.

## i BOURSES SCOLAIRES DÉPARTEMENTALES

Ces bourses sont accessibles :

- > aux élèves du premier et second cycle de l'enseignement secondaire.
- > aux jeunes en études supérieures dont le responsable légal réside dans le département de l'Eure (limite d'âge 26 ans).
- > aux jeunes en études supérieures à l'étranger (limite d'âge 26 ans).

Des notices d'information et les barèmes sont à votre disposition en mairie. **Les formulaires de demande sont à retirer et à retourner en mairie**, de façon à ce que le Conseil Général soit destinataire du dossier **au plus tard le 30 novembre 2008** (date impérative).



DE LA JONGLERIE À PORT-MORT ALPM

L'initiative de Christophe Bonnevault présentée dans le dernier JPM s'est concrétisée par la création d'une section « Jonglage » à l'ALPM. « Depuis 1 mois que l'atelier jonglage est en place à Port-Mort, les enfants sont déjà accros et progressent à une vitesse fulgurante. C'est par contre beaucoup plus difficile de faire venir les adolescents et les adultes », annonce Christophe.

Et pourtant le « jonglage », c'est fun, même si au début on passe plus de temps à ramasser balles ou massues tombées au sol qu'à jongler. Mais quel bonheur, après quelques heures de persévérance et de concentration, de voir ces objets tourner en l'air sur la simple impulsion de ses bras et de ses mains ! C'est un hobby « aérien » qui au même titre que la pratique du cerf-volant ou du modélisme radio-commandé est un excellent exutoire pour le stress.

**VENEZ DONC ESSAYER, c'est tous les mardis à 20 h 00 à la Maison de village, et l'ALPM met tout le matériel à votre disposition.**



### ↘ GYMNASTIQUE - STEP

Maison de village

**ENFANTS DE 3 À 11 ANS**

**Mercredi**

Enfants de maternelle : de 10 h 15 à 11 h 00

Enfants du primaire : 11 h 00 à 12 h 00.

Carte ALPM *Enfant*

Cours : 38 € par an pour 1 h de cours par semaine

+ cotisation CODEP 18 €

**ADULTES**

**Gymnastique :**

**Lundi** de 20 h 00 à 21 h 00

**Mercredi** de 19 h 30 à 20 h 30

**Step :**

Mercredi de 20 h 30 à 21 h 15.

Carte ALPM *Adulte*

Cours : 54 € par an pour 1 h de cours par semaine

+ cotisation CODEP 22 €

ou 145 € par an pour les 3 cours par semaine

+ cotisation CODEP 22 €

**SENIORS**

**Mardi** de 9 h 30 à 10 h 30 ou 11 h 00

Carte ALPM *Adulte*

Cours : 54 € par an pour 1 h de cours par semaine

ou 78 € par an pour 1 h 30 de cours par semaine

+ cotisation CODEP 22 €

**Renseignements :**

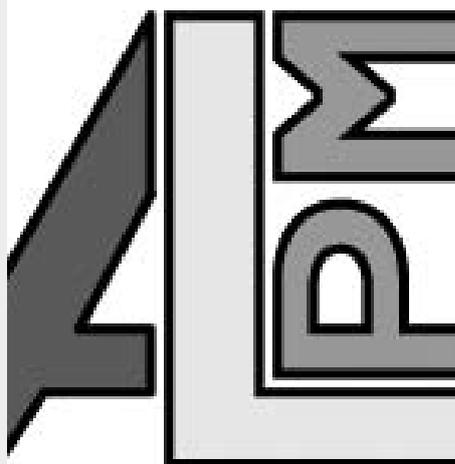
Elisabeth Tilleul • 06 73 82 76 92

### Carte ALPM

Saison 2008 - 2009

Carte ALPM *Enfant* : 10 € par an

Carte ALPM *Adulte* : 18 € par an



### ASSOCIATION DE LOISIRS DE PORT-MORT

Frédéric Lucas

06 82 72 43 71

[www.alpm.fr](http://www.alpm.fr)

### ↘ BIBLIOTHÈQUE

75, Grande rue (École)

Des milliers d'ouvrages attendent adultes et enfants !

**Samedi** de 10 h 00 à 12 h 00.

**NOUVEAU :** Permanence pour tout enfant inscrit, le **lundi** pendant la récréation de 15 h 45 à 16 h 15 (sauf en période de vacances scolaires).

5 € par an

**Renseignements :**

Valérie Tanton • 06 87 24 32 39

### ↘ TAROT

Maison de village

Parties organisées dans la bonne humeur !

**Jeudi** à partir de 20 h 30.

Carte ALPM *Adulte*

**Renseignements :**

Céline Gradzik • 06 28 96 68 57

### ↘ JONGLAGE

Maison de village

Initiation au jonglage.

**Mardi** à 20 h 00

Carte ALPM *Enfant* ou Carte ALPM *Adulte*

**Renseignements :**

Christophe Bonnevault • 06 60 39 52 50

### ↘ TENNIS

L'ALPM gère l'accès au court de tennis communal. Jeudi à partir de 20 h 30.

Carte ALPM *Enfant* ou Carte ALPM *Adulte*

Caution de 30 € pour la clé d'accès au court.

**Nouveau:** La Carte ALPM *Invité* (18 €) permet d'inviter vos partenaires ponctuels

**Renseignements & réservations :**

Christine Léonard • 06 61 46 35 26

### ↘ PÉTANQUE

Terrain de la Maison de village

Parties conviviales !

(en horaire d'été).

**Mardi** à partir de 19 h 45

Accès libre

**Renseignements :**

Frédéric Lucas • 06 82 72 43 71

### ↘ TENNIS DE TABLE

Maison de village

Parties organisées dans un esprit sportif !

**Vendredi**

Enfants : de 20 h 00 à 21 h 00

Adultes : 21 h 00 à 22 h 30.

Carte ALPM *Enfant* ou Carte ALPM *Adulte*

**Renseignements :**

Frédéric Lucas • 06 82 72 43 71

Christian Mérieux • 06 76 97 83 66

# PLAISANTERIES D'UN GOÛT DOUTEUX

À l' lendemain de la soirée d'Halloween, plusieurs habitations pormortaises ont retrouvé leurs murs souillés d'un tag au goût plus que douteux, et ce apparemment conséquemment à leur absence de réponse au coup de sonnette traditionnel.

Le nombre 666 est un signe cabalistique connu comme le nombre de Satan, et fait l'objet de superstitions depuis des siècles. Il en va de même pour le nombre 999 - 666 à l'envers - et plus généralement pour la combinaison des chiffres «3», «6», et «9», qui est même interdite sur les plaques d'immatriculation des véhicules dans certains pays anglo-saxons. Ce sont des symboles associés à la malédiction, et qui peuvent susciter des sentiments très désagréables pour certaines personnes.

La soirée d'Halloween se veut avant tout une fête et donc un moment de plaisir et de divertissement pour petits et grands, et il est donc déplorable de voir une soirée traditionnelle gâchée par de telles exactions, perpétuées par des personnes qui ont visiblement un sens de l'humour fort mal placé.

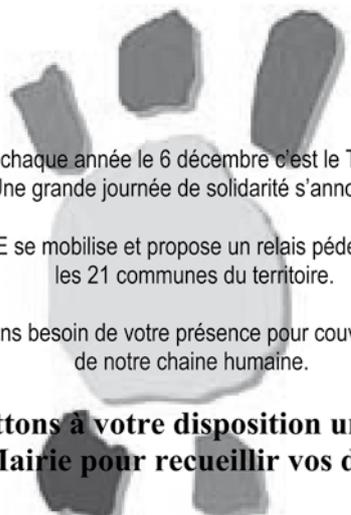
■ ALAIN CLERFEUILLE





**SAMEDI 6 DECEMBRE 2008**

**LA MARCHÉ SOLIDAIRE DE LA CCAE**



Comme chaque année le 6 décembre c'est le TELETHON.  
Une grande journée de solidarité s'annonce.

La C.C.A.E se mobilise et propose un relais pédestre à travers les 21 communes du territoire.

Nous avons besoin de votre présence pour couvrir les 77 km de notre chaîne humaine.

**Nous mettons à votre disposition une urne à la Mairie pour recueillir vos dons**

**REJOIGNEZ-NOUS**

(Inscription à la Mairie)

« INFO PLUS » : stationnement possible à la CCAE - navette assurée toutes les heures pour rejoindre le relais de votre choix.



**Départ des Relais :**  
 MUIDS : 8H  
 LA ROQUETTE : 8H30  
 LE THUIT : 9H  
 DAUBEUF : 9H30  
 VATTEVILLE : 10H  
 HEUQUEVILLE : 10H30  
 CUVERVILLE : 11H  
 FRESNE L'ARCHEVEQUE : 11H30  
 ECOUIS : 12H  
 MESNIL-VERCLIVES : 12H30  
 BOISEMONT : 13H  
 CORNY : 13H15 DEPART POUR SUZAY EN BUS  
 SUZAY : 13H30  
 HAROUENCY : 14H  
 GUISENIERS : 14H30  
 HENNEZIS : 15H  
 NOTRE DAME DE L'ISLE : 15H30  
 PORT-MORT : 16H  
 BOUAFLES : 16H30  
 VEZILLON : 17H  
 SIEGE DE LA CCAE : 17H30  
 ARRIVEE SALLE DES FETES DES ANDELYS

**i RESTAURANT SCOLAIRE**

Les menus du restaurant scolaire sont désormais consultables sur le site [www.port-mort.com](http://www.port-mort.com).



© Droits réservés

*C.V., Lettres de motivations,  
Courriers administratifs,  
Mémoires, Discours, Rapports...  
Rédaction et Impression*



*Jacqueline Bourdin  
Écrivain public  
02 32 21 08 08  
Sur rendez-vous  
108, rue Carnot, Vernon  
À domicile  
En mairie de Port-Mort*

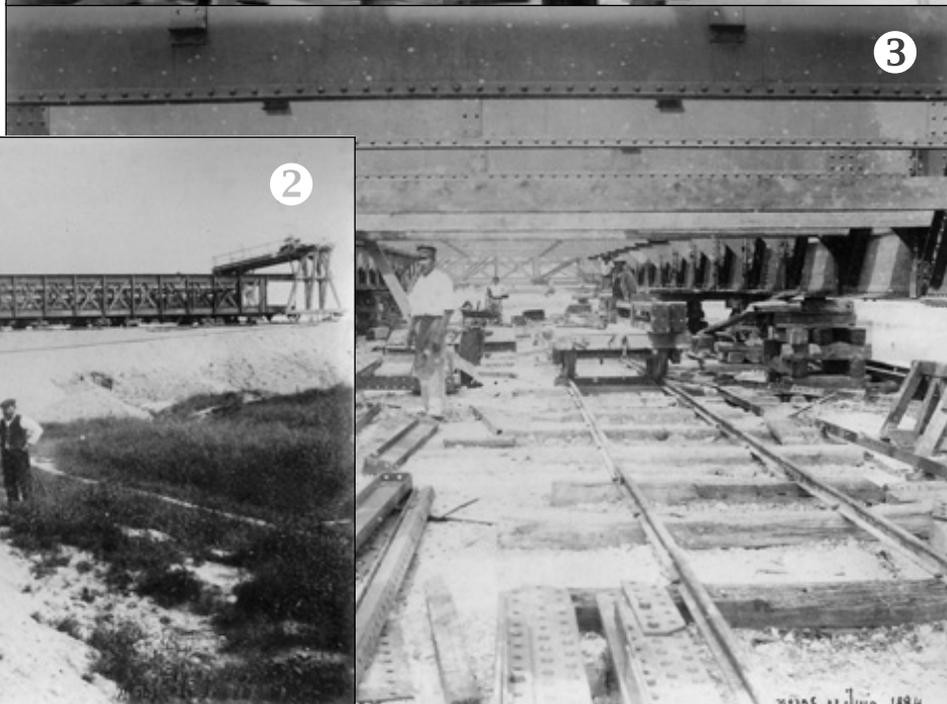
# LA PARTIE « EIFFEL » DU BARRAGE par Christian Lordi

Nous avons dans le précédent numéro découvert des photographies de la construction du barrage. Celles-ci portaient sur la partie gros oeuvre maçonnerie des travaux.

Nous allons cette fois nous intéresser à la partie supérieure métallique de l'ouvrage, réalisée par les Établissements Gustave Eiffel. Nous ne disposons que de trois prises de vue de cette élévation, mais néanmoins intéressantes.

Sur la photographie n°**1**, nous apercevons le début de la pose de la structure métallique sur l'ouvrage en pierre encore loin d'être achevé.

Sur la vue n°**2**, nous découvrons l'ouvrage un peu plus avancé. La prise de vue effectuée côté Port-Mort nous montre le début de la passerelle. Sur la gauche le pilier d'appui sans son élévation haute. L'ouvrage actuel est maintenant surélevé depuis les travaux de 2001 réalisés par les Voies Navigables de France.



La photographie n°**3**, nous montre l'intérieur de l'ouvrage lors des opérations de rivetage à chaud des parties métalliques. La première poutrelle nous laisse imaginer la quantité de rivets qui ont été posés sur l'ensemble de l'ouvrage.

Nous ne pouvons pas finir la série d'articles consacrés à la construction du barrage de Port-Mort / Saint-Pierre-la-Garenne, sans rendre hommage, à travers la dernière photographie n°**4** prise le 22 avril 1884, aux ouvriers qui ont œuvré tout au long de cette construction et dont des petits et arrières petits enfants pormortais ont lu ces articles.

Nous voyons sur cette dernière vue que l'âge d'embauche était à cette époque très jeune et qu'encore beaucoup de travaux étaient effectués à la force humaine.



OÙ IRONS NOUS DIMANCHE ? 02 *par Bernard Ciret*

## LE MARAIS VERNIER

↘ 104 kms ⌚ 1 h 08

Pour votre prochaine balade, je vous propose d'aller visiter un site pittoresque de la Haute-Normandie : le Marais Vernier. Il s'agit d'un marais situé dans la dernière boucle de la Seine, entre le pont de Tancarville et le pont de Normandie.

Pour accéder à ce lieu je vous propose de prendre l'autoroute en direction de Caen et de sortir vers Bonneville (sortie 27) puis de poursuivre votre route jusqu'à Vieux Port. Ce village a gardé encore beaucoup de chaumières au pur style normand. En descendant au port vous pourrez admirer, au ras de l'eau, une boucle de la Seine. Dirigez vous maintenant vers Trouville-la-Haule. Traversez la route et amorcez la descente lentement : vous êtes devant le Marais Vernier.

Ici, il y a quelques dizaines de milliers d'années passait la Seine. C'était un méandre du fleuve, qui petit à petit s'est rempli d'alluvions fluviales et maritimes, obligeant la Seine à choisir un autre chemin. C'est très visible sur place. L'ancien méandre d'une surface de 15 000 hectares, dessine une large courbe dans le coteau, aujourd'hui couvert de bois. Au centre de ce vaste amphithéâtre, les dépôts successifs d'alluvions (- 7 000 ans) ont formé une immense tourbière d'une épaisseur, par endroit de plus de 6 mètres. Aujourd'hui la tourbe n'est plus exploitée, les zones maraîchères ont disparu, et l'on trouve essentiellement des zones de pâturage.

Sur la partie à l'est du marais Vernier s'étend la « grande mare » : un étang naturel, de 50 hectares qui à l'origine en faisait 110, envahi aujourd'hui par les roseaux et les saules et qui accueille de nombreuses espèces d'oiseaux aquatiques. Cet espace a été acquis par la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure. Cet organisme a construit un superbe observatoire, permettant de voir la faune du marais. Des jumelles sont mises gratuitement à votre disposition.

Continuons notre chemin vers l'ouest en empruntant la route qui borde la périphérie du Marais. Vous y verrez des chaumières construites sur la pente du coteau, ceci afin d'éviter les inondations fréquentes. Certaines sont parallèles à la pente, d'autres perpendiculaires. Ces dernières comprennent une cave en sous sol destinée à stocker les fruits et légumes. Ces chaumières étaient autrefois la maison des paysans. Elles étaient construites avec les matériaux de la région : paille pour les toitures, bois pour la charpente, et un mélange de paille et d'argile pour les murs. Aujourd'hui ces maisons sont devenues des gîtes typiques de Normandie.

Au cours de votre promenade vous apercevrez peut être des bœufs d'Écosse qui ont été introduits dans les prai-

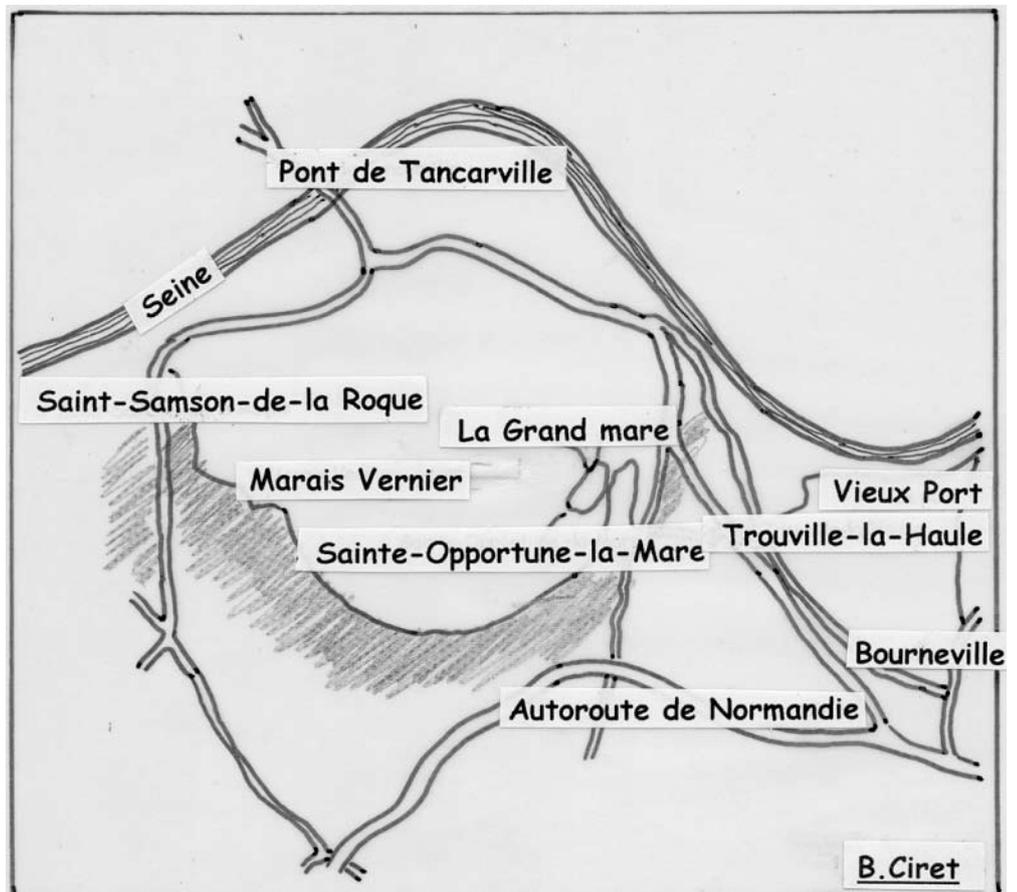


ries pour rétablir l'équilibre écologique. Ils ont un pelage laineux, brun foncé ou roux, avec de longs poils qui leur couvre la tête et les épaules. Ils portent des cornes écartées et recourbées.

Arrivé au niveau de Marais Vernier rejoindre, le village de Saint Samson de la Roque, puis dirigez vous vers le phare de la Roque, véritable sentinelle de l'estuaire de la Seine qui fut édifié en 1839.

Sur ce promontoire haut de 50 m vous pourrez admirer le Marais Vernier dans son ensemble. Vous verrez le pont de Tancarville et celui de Normandie. La vue est magnifique. Une table d'orientation et des panneaux explicatifs destinés aux touristes, vous permettront de mieux comprendre l'histoire de ce phare.

Si vous aimez la nature et la géologie, c'est une balade unique. **N'oubliez pas vos jumelles et votre appareil photo.**



MA PETITE BIBLIOTHÈQUE 02<sub>par</sub> Valérie Tanton

**LES BUDDENBROOK**
**THOMAS MANN (Prix Nobel de Littérature)**

Ce roman retrace entre 1835 et 1876 à travers les quatre dernières générations l'histoire d'une grande famille de Lübeck. Fournisseur en céréales du Roi de Prusse, Johan Buddenbrook, à sa mort, lègue l'entreprise à son fils Jean qui disparaît prématurément. Les rênes de la firme sont donc confiées à ses deux fils Thomas et Christian, tous deux aussi différents que le sont le jour et la nuit. Là, commence alors le lent déclin de la famille jusqu'à son extinction.

Lui-même issu d'une famille bourgeoise, Thomas Mann s'appuie sur son expérience pour ce premier roman publié en 1901. Et c'est sur ce fond social qu'il construit son récit et ses personnages, à une époque où les rites et les valeurs bourgeoises s'entrechoquent, conservatisme et ouverture sur le monde, affairisme et piété... Thomas Mann s'en révèle être le chroniqueur méticuleux et met en lumière des personnages truculents, parfois pathétiques qui donnent toute sa pulsion à ce formidable roman.

Éditions Livre de Poche Biblio - 11 €

 ↘ **Disponible à la bibliothèque**
**AQUISITIONS DU NEUF !**
*La Consolante* - Anna Cavalda / NOUVEAUTÉ

*La Théorie de Gaïa* - Maxime Chattam / NOUVEAUTÉ

*Millénium* - Stieg Larson / 3 volumes / NOUVEAUTÉ

*Miserere* - Jean-Christophe Grangé / NOUVEAUTÉ

*Un Lieu incertain* - Fred Vargas / NOUVEAUTÉ

*Ceux qui vont mourir te saluent* - Fred Vargas

*Tout peut arriver* - Jonathan Tropper

*Cent ans de solitude* - Gabriel Garcia Marquez

*La Musique du hasard* - Paul Auster

*Léviathan* - Paul Auster

**LIRE NE NUIT PAS À LA SANTÉ YOUPI !**

En ce début de saison, je saisi l'opportunité de passer un message aux habitants de Port-Mort pour rappeler que nous avons encore une bibliothèque ici, d'ailleurs, une partie du fond a commencé à être renouvelé cet été et je tiens à remercier chaleureusement Marie-Claude B. qui nous donne un coup de main pour ce faire. Nous avons encore pas mal d'ouvrages à mettre en rayon. Nous sommes, comme vous le savez bénévoles et nous essayons au maximum de nos emplois du temps, de consacrer à cette bibliothèque du temps et de l'énergie. Nous avons peu de moyens, certes, alors nous faisons en sorte de garantir plutôt que la quantité, la qualité du lieu, et la qualité d'un lieu de vie, de connexions – de connexions joyeuses - car si nous parlons de bouquins nous parlons aussi d'autres choses et il y a du café pour tout le monde !

Cependant, la bibliothèque demeure peu fréquentée. Je ne le cacherai pas, nous avons parfois l'impression de la porter à bout de bras. Carole et moi sommes heureuses de gérer cette bibliothèque, mais si elle ne fonctionne pas bien, alors ça n'a pas de sens pour nous et nous finirons par quoi ? Fermer ? Dommage non ? – une petite mort de plus ! –

Par conséquent le message est simple, VENEZ - il y a forcément parmi l'ensemble des titres quelque chose que vous n'avez pas lu, que vous ne connaissez pas.

Pensez que c'est chouette aussi de lire un bon livre enfoncé dans son canapé, dans son lit ou en haut d'une échelle, comme vous voulez !

Pensez que lire rompt avec le quotidien, que ça détend, que c'est intéressant, rigolo, palpitant, prenant, instructif, bref... Pensez également que lire pour 5 € l'année c'est quand même pas mal !!!

**NOUVELLE PERMANENCE ENFANTS**

Permanence pour tout enfant inscrit le lundi pendant la récréation de 15 h 45 à 16 h 15 (sauf en période de vacances scolaires).


**BIBLIOTHÈQUE INFOS**

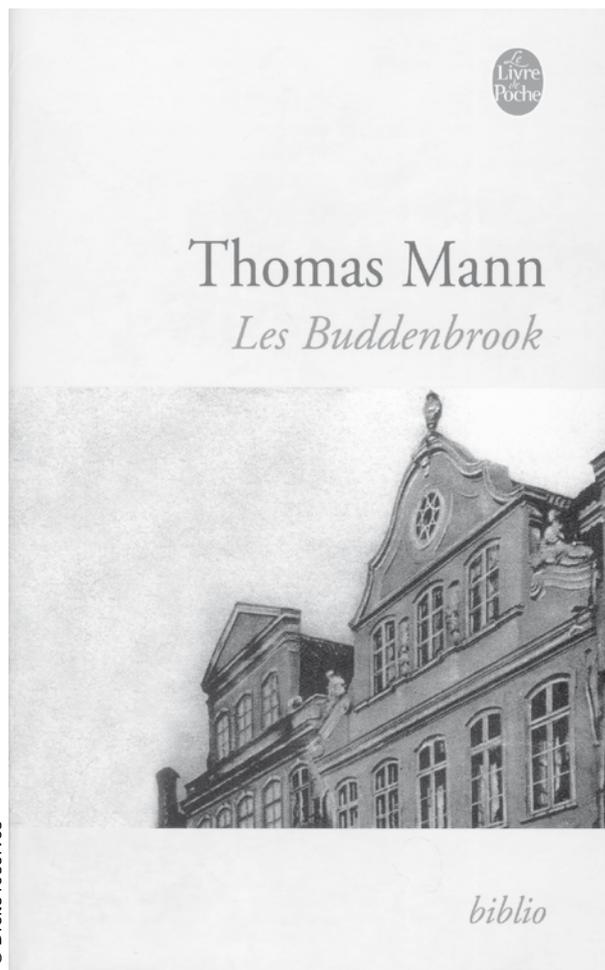
Permanence le samedi de 10h à 12h (sauf en période de vacances scolaires)

Prêts - 3 livres pour 3 semaines maximum

Cotisation annuelle - 5 €

Pour toutes autres informations - Valérie Tanton 06 87 24 32 39

www.alpm.fr



© Droits réservés

# LE BUDGET 2007 ANALYSÉ PAR SERVICES

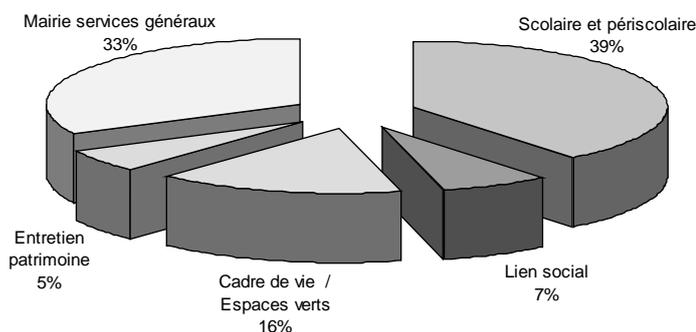
La présentation d'un budget communal est, on peut le dire, assez indigeste et pas toujours explicite pour tout le monde. Il n'est pas toujours facile de comprendre réellement la répartition des dépenses.

Cet article analyse les dépenses du compte d'exploitation du budget de fonctionnement 2007. Là déjà une petite nuance :

- le **BUDGET** correspond aux **PRÉVISIONS** dépenses/recettes votés par le conseil pour **L'ANNÉE À VENIR**.
- le **COMPTE D'EXPLOITATION** est la **RÉALITÉ** des dépenses/recettes de l'exercice clos **EN FIN D'ANNÉE**.

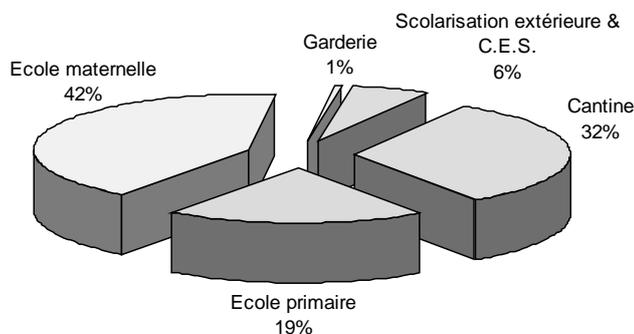
Nous allons donc nous intéresser seulement aux dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2007. Pour mémoire le budget recettes de fonctionnement 2007 s'élevait à 469 369 € répartis comme suit : excédent antérieur 26 731 € (5,70 %), remboursement emplois aidés 14 050 € (2,99 %), redevance occupation domaine public 1 400 € (0,30 %), redevance cantine 28 000 € (5,97 %), contributions directes 266 944 € (56,88 %), dotations 122 501 € (26,10 %) et revenus immeubles 9 700 € (2,07 %).

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées pour l'année 2007, hors dotations aux investissements, à 380 314 €. Cette somme se trouve répartie selon le graphique suivant :



## ● Scolaire & périscolaire

Nous pouvons y voir que le plus gros poste de dépenses est celui du scolaire et périscolaire. Ce service est scindé en cinq parties représentées dans le graphe suivant :



Le plus important est celui de l'école maternelle s'élève à 62 356 €, dont 80 % sont des charges de personnel, 6 % électricité chauffage et eau, 7 % entretien des bâtiments et les 7 derniers pour cent les assurances, téléphone et maintenances. Le poste suivant est la cantine périscolaire pour un montant de 48 165 € dont : 40 % alimentation, 51 % frais de personnel, 3 % électricité chauffage, 3 % produits d'entretien, 2 % entretien bâtiment et 1 % primes d'assurances.

Le chiffre de 48 165 € est à comparer à la somme de 28 000 € encaissée de repas de cantine en recette.

Puis vient en troisième position l'école primaire pour 28 796 € dont : charges de personnel 24 %, eau/chauffage/électricité 23 %, fournitures scolaires 16 %, entretien terrain et bâtiments 17 %, maintenances/assurances/téléphone/contrôles sécurités 20 %. Les deux derniers plus petits comprennent les scolarisations d'enfants à l'extérieur de la commune, les participations aux C.E.S. et les frais d'entretiens du bâtiment de la garderie.

## ● Mairie services généraux

Dans ce poste se retrouvent tous les frais de gestion des autres services, ainsi que toutes les dépenses d'accueil du public et tâches administratives de la responsabilité des communes. Ces obligations vont de l'organisation des élections, les cartes d'identité et passeports, l'urbanisme et l'instruction des permis de construire, la tenue des registres de l'état civil à la gestion du cimetière, la sécurité des habitants...

Un montant de 123 956 € dont 37 % de charges de personnel, 21 % indemnités maire et adjoints, 15 % participation au contingent d'incendie, 9 % intérêts des emprunts, 4 % eau chauffage électricité, 2 % affranchissement téléphone, 2 % assurances maintenance contrôle sécurité honoraire, 4 % fournitures administratives et 2 % information journal de Port-Mort.

## ● Cadre de vie/espaces verts

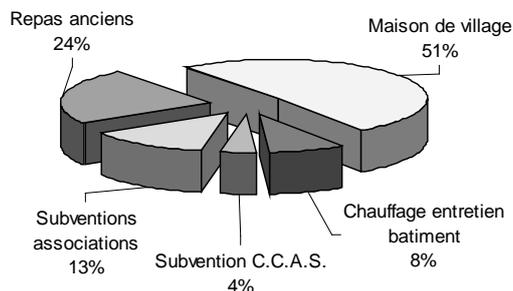
Figurent sous ce titre toutes les dépenses concernant l'entretien des espaces verts pour la somme de 51 789 € ainsi que les frais d'éclairage public s'élevant à 8 156 €.

Les frais d'éclairage public se répartissant pour 70 % en consommation et 30 % en maintenance.

## ● Lien social

Nous trouvons dans ce chapitre les dépenses de la commune qui favorisent le contact entre nous tous et les activités socio-éducatives. Un montant de 26 855 € a été utilisé en 2007.

Sur le graphique qui suit, vous pouvez voir la répartition des dépenses de ce poste.



La maison de village pour 13 389 € dont 30 % eau électricité chauffage, 24 % ménage, 20 % maintenance, 15 % entretien bâtiment et 11 % assurances/téléphone.

La portion chauffage/entretien/bâtiment pour 2 184 € concerne la bibliothèque, la salle de réunion et le tennis.

## ● Entretien patrimoine

Ce dernier regroupe l'entretien et la maintenance des autres bâtiments communaux, des murs extérieurs et du cimetière. Le budget de celui-ci s'élève à 20 724 € dont 2 845 € pour l'église. Le solde se répartissant pour 69 % charges de personnel, 28 % achat de marchandises et fournitures, 2 % des assurances. ➔

→ Ces postes n'incluent pas les travaux d'investissement, comme précisé à l'introduction. L'effort budgétaire de la commune pour certain de ces services se trouve encore accentué. Comme par exemple le chauffage de la maison de village 41 000 €, l'informatique et les clotures à l'école 19 000 €, le changement de l'horloge de l'église 1 800 €.....

■ CHRISTIAN LORDI

**PROCHAINE PERMANENCE 2008  
de Laure DAEL, Conseillère Générale**

**Le mardi 18 novembre  
de 9 h à 10 h  
en mairie de Port-Mort**

ou tous les jours, sur rendez vous, à :  
Permanence des Andelys  
Mairie des Andelys  
**02 32 54 89 74**

E-mail : laure.dael@cg27.fr



**L'association d'aide aux victimes et  
d'actions du champ judiciaire de l'Eure**

comprend trois services principaux :  
l'aide aux victimes, l'indemnisation et l'administrateur ad hoc.

Ces services peuvent intervenir à la demande des victimes, du Juge d'Application des Peines et du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, du Juge des Enfants, sur réquisition du Procureur de la République, en partenariat avec les médiateurs, délégués du Procureur (notamment pour les classements sous condition)...

Une équipe pluridisciplinaire composée de juristes, psychologues, assistants socio judiciaires, assistantes sociales, est à l'écoute du public.

Le service d'aide aux victimes vous apportera des réponses ou vous orientera vers ses partenaires pour toutes questions d'ordre juridique, vous écouter, vous accompagnera dans vos démarches et pourra vous mettre en relation avec des psychologues.

Des permanences dans les deux Tribunaux de Grande Instance et dans l'ensemble du département ainsi qu'une ligne téléphonique sont à votre disposition. Ces lieux d'accueil et d'écoute sont recensés sur les plaquettes disponibles auprès des Mairies, des Maisons de justice, Gendarmeries, Commissariats, Assistantes Sociales de l'Eure.

☎ **02 32 23 15 15**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00

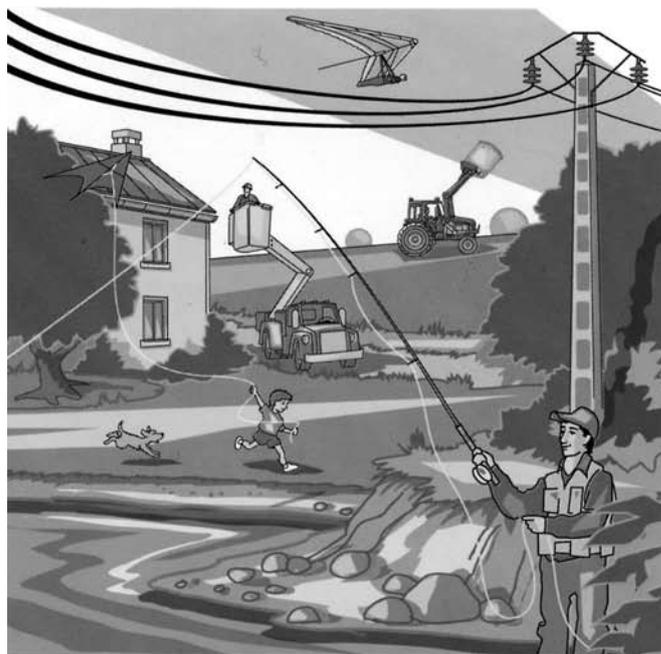
**Les PERMANENCES de votre canton ont lieu à :**  
L'annexe de la mairie des ANDELYS, rue des oiseaux,  
le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 15 h à 17 h.  
La gendarmerie des ANDELYS, 21 rue de la libération,  
le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 16 h.

**NDLR**

Comme vous avez pu le constater, nous nous efforçons de rendre ce journal communal le plus attractif et le plus documenté possible, tout en mettant en avant l'activité des associations qui façonne en partie la vie du village. Tout cela prend du temps - sur le temps libre - et la mise en forme du JPM ne consiste heureusement pas en de simples «copier-coller»...

Pour cette raison, notre trimestriel subit parfois des décalages de parution, et je m'en excuse, notamment, pour ce numéro, auprès de l'AACSPM, pour laquelle je n'ai pu assurer l'annonce de manifestations prévues fin octobre et début novembre.

Le comité Communication est en train de réfléchir à une nouvelle approche de l'élaboration du JPM, qui impliquera tous les intervenants, pour en assurer une parution à dates régulières.



**Sous les lignes,  
prudence,  
restons à distance.**

Conseils de sécurité à respecter  
**pour toute situation** à proximité  
des lignes électriques.

**POUR TOUTE INFORMATION  
COMPLEMENTAIRE, CONTACTEZ VOTRE  
INTERLOCUTEUR ERDF OU RTE HABITUEL  
OU CONSULTEZ LE SITE WEB**

[sousleslignes-prudence.com](http://sousleslignes-prudence.com)

**PLAQUETTE D'INFORMATION  
DISPONIBLE EN MAIRIE**



Gestionnaire  
du Réseau  
de Transport  
d'Electricité

CONSEIL du 27.10.08

• **Modifications des statuts de la C.C.A.E.**

La modification des statuts a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire en date du 25 septembre dernier. Il appartient ensuite à chaque commune membre de délibérer pour approuver la modifications desdits statuts.

M<sup>me</sup> Alquier donne lecture de ces modifications, à savoir :

• Article 3 : en 3.1. Ajout de la phrase « zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ».

Au chapitre 3.2. Ajout de la phrase : « Action de développement économique d'intérêt communautaire ».

• Article 4.4 : « Elimination des déchets de ménage et assimilés. » modifié par « Elimination et valorisation des déchets des ménages assimilés. »

• Après l'article 5.3. : Ajout de la phrase « La Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs se réserve le droit de répercuter sur les communes tout ou partie des coûts afférents aux prestations réalisées pour leur compte ».

• Article 9 : « Ensuite, seront élus 6 Vice-présidents par l'assemblée » modifié par « Ensuite, seront élus les Vice-présidents par l'assemblée ».

• Article 11 : « Dans un délai de trois mois, il sera adopté et annexé aux présents statuts » modifié par : « Dans un délai de six mois, il sera adopté et annexé aux présents statuts ».

• Suppression de l'article 12 – Commission Communautaire

• L'article 13 - *Comptable Communautaire* – devient l'article 12 et l'article 14 – *Fiscalité* – devient l'article 13 ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les statuts modifiés qui ont été joints en annexe aux convocations.

• **Achat de matériel – Investissement**

**Achat de matériel informatique**

L'ordinateur qui est utilisé pour le poste administratif à temps partiel est devenu défectueux et irréparable. Il a d'ailleurs été difficile de récupérer certains documents qui n'avaient pas été sauvegardés et quelques données ont été perdues.

Il convenait de remplacer ce matériel de toute urgence. Un ordinateur d'un montant de 540 € H.T., soit 646 € TTC a été acheté par M. Lordi. Pour compléter cet équipement il propose une mise en réseau des ordinateurs avec sauvegarde automatique des fichiers (achat d'un serveur, d'un onduleur, d'un routeur et d'un antivirus de sauvegarde automatique pour 490 € H.T., soit 586 € TTC).

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce matériel informatique et demande à ce que cet équipement soit payé en section investissement compte tenu de la durabilité du matériel.

**Investissement à l'école**

Le conseil municipal prend connaissance d'une facture de la SAS Henri Julien d'un montant de 409,03 € pour l'achat d'un chariot et d'une armoire pour le restaurant scolaire et d'une facture d'un montant de 370,76 € pour l'achat de deux tableaux pour l'école primaire.

Compte tenu de la durabilité de ce matériel, le conseil municipal demande à ce que ces factures soient acquittées en investissement.

Il avait été décidé de programmer des travaux d'entretien à l'école pendant les vacances scolaires. La commission des travaux a retenu le remplacement de la clôture de l'enceinte de l'école, par des panneaux rigides. Compte tenu de la nature des travaux, il est décidé d'acquitter ces travaux, d'un montant de 11 900 €, en investissement.

**Achat d'un robinet avec douche pour le restaurant scolaire**

Nous avons demandé un premier devis dont le montant s'élève à 914,22 € TTC. Il est décidé de se renseigner sur l'achat de ce matériel, sans la pose. M. Mauriange propose de se charger de l'achat et de la pose du robinet. Le conseil municipal affecte une somme de 400 € pour cet équipement et demande à ce que celui-ci soit payé en section investissement compte tenu de sa durabilité.

Pour faire face à ces achats de matériels le conseil municipal prélève : la somme de 1 700 € sur le compte 20415 (participations au groupements de collectivité) pour porter :

- 1 300 € au compte 2183 (achat de matériel de bureau et matériel informatique).
- 400 € au compte 2188 (achat de matériel).

•• **Questions diverses**

• **SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)**

Celui-ci est à l'enquête publique jusqu'au 31 octobre et est consultable entre autre à la Sous-Préfecture et à la Communauté de Communes des Andelys.

• **Date du repas des aînés**

Celui-ci est fixé au dimanche 29 mars 2009.

• **Comité des Fêtes – repas du 22 novembre**

Une chorale doit participer à cette soirée. M<sup>me</sup> Devouge présente la demande du Comité des Fêtes qui sollicite une salle de répétition pour cette chorale. Cela n'est pas possible puisque nous ne possédons pas d'autre salle polyvalente.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.  
**Absents :** Emmanuelle LEBLANC, pouvoir donné à François LEHALLEUR.  
**Secrétaire de séance :** Gilles AULOY.

*Paillage, cannage de sièges*

*Ayez le plaisir et la satisfaction de rempailler vous-même votre chaise préférée !*

*Stages d'initiation 2009*

**STAGE INTENSIF SUR 5 JOURS**

**DU LUNDI 26 AU VENDREDI 30 JANVIER 2009**

**9 H 30 - 12 H 30 • 13 H 30 - 16 H 30**

*Inscriptions : Martine 06 30 72 42 73*



*Atelier Couleur Paille*

L'association « Atelier Couleur Paille » vous propose des stages de paillage et de cannage qui auront lieu dans la salle des associations de Port-Mort (salle située au dessus de l'école). Tous les matériaux nécessaires sont compris dans le tarif des stages : il ne vous reste qu'à amener votre chaise préférée !

➤ **Martine a le plaisir de faire profiter les Pormortais d'une remise de 25 % sur le prix des stages !**

CONSEIL du 22.09.08

● **Décisions modificatives budgétaires**

**Boulangerie – transfert du terrain**

Le terrain où était situé les classes mobiles vient d'être vendu pour édifier une boulangerie. Le conseil municipal donne son accord pour sortir ce terrain de l'actif de l'inventaire des biens communaux.

La trésorerie des Andelys doit nous communiquer les comptes à mouvementer pour effectuer les opérations d'ordre. Le conseil municipal donne son accord par avance pour effectuer les décisions modificatives budgétaires concernant cette vente.

**Investissement à l'école**

Le conseil municipal prend connaissance d'une facture de la SAS Henri Julien d'un montant de 409,03 € pour l'achat d'un chariot et d'une armoire pour le restaurant scolaire et d'une facture d'un montant de 370,76 € pour l'achat de deux tableaux pour l'école primaire.

Compte tenu de la durabilité de ce matériel, le conseil municipal demande à ce que ces factures soient acquittées en investissement.

Il avait été décidé de programmer des travaux d'entretien à l'école pendant les vacances scolaires. La commission des travaux a retenu le remplacement de la clôture de l'enceinte de l'école, par des panneaux rigides. Compte tenu de la nature des travaux, il est décidé d'acquitter ces travaux, d'un montant de 11 900 €uros, en investissement.

**Bâtiment de la mairie**

Un devis a été demandé pour la rénovation du petit bâtiment annexe à la charreterie dans la cour de la mairie. Il s'élève pour une réfection complète (charpente, toiture, maçonnerie et porte) à 4 100 €TTC.

**Virement de crédit en fonctionnement**

Lors de l'établissement du budget il n'a pas été tenu compte du paiement de l'enfouissement des réseaux France Télécom d'un montant de 13 988 €. De ce fait des crédits manquent au chapitre 65.

Pour faire face à ces dépenses d'investissement et ce besoin de virement de crédit en fonctionnement, il est décidé de mouvementer les comptes conformément au tableau ci-dessous.

● **Paiement facture du géomètre**

Pour procéder à la vente du terrain destiné à la construction de la boulangerie, il a fallu procéder à une division, un bornage et l'établissement d'un dossier de déclaration préalable. Le conseil municipal prend connaissance de la note d'honoraire du géomètre qui s'élève à 2 350,14 €TTC et en accepte le paiement.

● **Vente d'un terrain rue de Falaise**

M<sup>me</sup> Alquier précise que le budget communal est de plus en plus dur à établir pour pouvoir mener à bien les opérations d'investissement compte tenu des recettes de la commune.

En commission cadre de vie, il avait été évoqué la vente d'un terrain derrière chez M<sup>me</sup> Picard. Ce terrain n'a pas la superficie nécessaire pour être vendu en terrain à bâtir. En réunion maire et adjoints, ce problème a été évoqué et il est proposé un terrain sur la pointe de la rue de Falaise. Lors de l'établissement du lotissement communal de la rue de Falaise le conseil municipal de l'époque avait décidé d'acheter la pointe (terrain où était située une barque avec des fleurs), mais ce terrain n'avait pas été inclus dans le lotissement, mais gardé en réserve foncière.

Compte tenu des divers projets, M<sup>me</sup> Alquier propose d'envisager de vendre une partie de ce terrain pour un droit de bâtir. M. Plé, dans le souci de ne pas avoir à entretenir un espace vert à cet endroit est partisan de vendre la totalité. Cette idée n'est pas retenue. La pointe de ce terrain pourra servir si besoin est, dans l'avenir, à aménager le carrefour.

M<sup>me</sup> Tanton trouve agréable d'avoir un espace vert, qui pourrait être aménagé de plantations. M<sup>me</sup> Alquier propose que chacun réfléchisse au devenir de ce terrain. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil après débat en commission.

● **Accès à la maison de M<sup>me</sup> Picard**

Cette maison doit être mise en adjudication par les domaines le samedi 25 octobre prochain.

Cette propriété a déjà été divisée il y a quelques années et ne ➔



Caroline Ribeiro  
02 32 40 42 26

KARUNAMAYI (Caroline Ribeiro), professeur de yoga diplômé de la fédération française de hatah yoga, vous invite à des pratiques douces, profondes, et accessibles à tous...

Maison de village de Port-Mort

Tous les vendredis de 10 h 00 à 11 h 30

Cours collectifs  
1 h : 70 €/ trimestre  
1 h 30 : 80 €/ trimestre

**Section INVESTISSEMENT**

	R/D	Proposé	Vote
Virement de la section de fonctionnement	R	13 092 €	13 092 €
Taxe Locale d'Équipement	R	1 768 €	1 768 €
Agencements & aménagements	D	11 900 €	11 900 €
Immos en cours : Constructions	D	2 550 €	2 550 €
Immos en cours : Installations techniques	D	410 €	410 €

**Section FONCTIONNEMENT**

Virement à la section d'investissement	D	13 092 €	13 092 €
Entretien de terrains	D	- 2 000 €	- 2 000 €
Entretien de bâtiments	D	- 8 000 €	- 8 000 €
Pertes sur créances irrécouvrables	D	18 €	18 €
Groupements de collectivités	D	9 800 €	9 800 €
Autres charges exceptionnelles	D	- 12 910 €	- 12 910 €

<b>Dépenses</b>	<b>14 860 €</b>	<b>14 860 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>14 860 €</b>	<b>14 860 €</b>

CONSEIL du 26.09.08 *suite*

➔ possède plus de ce fait d'entrée pour véhicule. Pour rétablir ce passage, il convient de consulter la direction départementale des routes qui risque de ne pas accepter vu la proximité du croisement avec la rue des Loges. Des personnes intéressées par la vente ont contacté M<sup>me</sup> le maire pour solliciter une entrée éventuelle de la propriété par la rue des Loges. Maître Jouyet, notaire à Écos a demandé à M<sup>me</sup> Alquier de délibérer à ce sujet.

Dans ce cas, la commune doit céder une partie de terrain issu des espaces verts du lotissement. Compte tenu de la superficie du terrain (environ 600 m<sup>2</sup>) et de son utilité (terrain trop petit) le conseil municipal envisage de céder la totalité au futur acheteur de cette maison. Le prix de vente n'est pour l'instant pas fixé et il appartiendra à cet acheteur de faire une offre en mairie.

● **Fonds de concours :  
Panneaux de la C.C.A.E.**

La compétence des travaux d'investissement « voirie » a été transférée à la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs. Lors de ce transfert, il a été décidé que le financement sera assuré en partie par les communes concernées au moyen d'un fonds de concours. La C.C.A.E. se charge de récupérer la TVA relative aux opérations et recouvre 50 % du coût H.T. des opérations de voirie (déduction faite des subventions accordées).

Dans le cas de notre commune, des éléments de signalisation verticale ont achetés. Le coût de cet investissement H.T. s'élève à 206,75 € pour la commune et 206,75 € H.T. pour la C.C.A.E.

Cette participation sera imputée au compte 20415 – Subvention d'équipement – groupement de collectivités sur l'opération 24 – sécurité D 313.

● **Redevance occupation du domaine public :  
Réseau gaz**

M<sup>me</sup> le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseau public de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

M<sup>me</sup> le maire donne connaissance au conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Elle propose au conseil, concernant les réseaux de distribution :

1°/ de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus.

2°/ que ce montant soit revalorisé chaque année :

- par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédents la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

La longueur de canalisation passant dans la commune est de 2 483 mètres. Notre redevance s'établit donc comme suit :  
(0,035 € x 2 483 mètres) + (100 x 1,0207), soit 191 €

● **Concession dans le cimetière : tarif des cavurnes**

Certaines familles ont demandé l'achat de concession pour des urnes cinéraires. La superficie nécessaire pour une cavurne est moitié plus petite qu'une concession classique.

En conséquence, le tarif des concessions pour les cavurnes est fixé à 50 % des concessions de 3 m<sup>2</sup>, soit :

- pour une concession trentenaire : 90 €.
- pour une concession cinquanteenaire : 150 €.

● **Tarif des scolarisations hors commune**

Trois élèves provenant de communes extérieures sont scolarisés dans notre école maternelle :

- deux de la commune de Mézières (qui possède une école);
- un de la commune de Vézillon (ne possédant pas de structure d'accueil).

Un courrier envoyé par M. le sous-préfet des Andelys nous a obligé à scolariser les deux enfants de Mézières bien qu'il n'y ait pas eu d'accord entre nos deux communes. La commune de Mézières possède une garderie péri-scolaire depuis la dernière rentrée et projette l'ouverture d'un restaurant scolaire pour l'année 2008/2009. De ce fait, elle refuse le paiement de toute participation au bénéfice de notre commune.

La commune de Vézillon, ne possédant pas d'école, verse régulièrement des participations pour la scolarité des enfants du village.

Un point budgétaire, sur les dépenses de fonctionnement, a été fait pour définir le prix de revient d'un élève scolarisé en maternelle. Les frais les plus importants sont le personnel communal (une ATSEM par classe) pour environ 50 000 € par an et s'élèvent en totalité à 59 214 €. Si l'on divise au nombre d'élèves (l'an passé, 36, et cette année, 41), on obtient une fourchette de prix entre 1 570 € et 1 444 €.

À cette occasion certains conseillers constatent des frais de personnel très élevés pour notre école maternelle. M<sup>me</sup> Alquier précise que nous mettons à disposition pour chacune des classes un agent communal. Cette décision avait été prise alors que les classes maternelles étaient surchargées ; ce qui n'est plus le cas. Elle précise également qu'il n'y a pas d'obligation à mettre un agent par classe. D'autres communes ont une ATSEM pour plusieurs classes, un agent communal en permanence n'étant pas jugé nécessaire pour les grandes sections de maternelle. Ces conseillers demandent à ce que ce point soit étudié.

La loi précise qu'une commune d'accueil ne peut pas répercuter la totalité des frais envers une petite commune si cette répercussion est susceptible de mettre en péril le budget communal de la commune de résidence.

Le conseil municipal décide de demander la somme de 800 € pour une année scolaire, par enfant scolarisé en maternelle.

● **Aménagement tarif cantine**

M. Chomienne rappelle les différents tarifs pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire et répercute les observations sur les tarifs « occasionnel et permanent ». Jusqu'à présent le tarif permanent était appliqué à partir de 3 jours par semaine pour un enfant et deux jours par semaine pour deux enfants (sans l'abattement des 5 %).

Des familles qui mettent leur enfant deux jours par semaine, étant entendu que ces journées sont les mêmes toutes les semaines estiment qu'il ne s'agit plus de repas occasionnels et demandent à ne plus acheter de carnet et avoir une facturation à l'unité, celle-ci étant plus avantageuse.

Le conseil municipal modifie le tarif des repas de la façon suivante : le tarif des enfants déjeunant de façon permanente est applicable à compter de deux jours par semaine, si ceux-ci sont les mêmes jours toutes l'année. Les abattements prévus pour plusieurs enfants ne le seront uniquement qu'à partir de trois jours par semaine.

● **Désignation d'un délégué à la C.C.A.E. :  
Commission Voirie**

M. Gérard Moreau qui présente sa candidature est élu à l'unanimité. M. François Lehalleur est élu comme délégué suppléant.

● **Produits irrécouvrables**

Le conseil municipal prend connaissance d'un titre de restaurant scolaire dont la somme s'élève à 17,69 € et qui n'a jamais été payé par une famille ayant quitté la commune sans laisser d'adresse.

La perception est dans l'impossibilité de recouvrer cette somme et le conseil municipal se voit obligé de donner son accord pour annuler la créance.

En conséquence, le conseil municipal prélève la somme de 18 € sur le compte 678 (charges exceptionnelles) pour la porter au compte 654 (pertes sur créance irrécouvrables).

● **Rapport annuel du SYGOM (Syndicat de ramassage des ordures ménagères)**

M. Chomienne, délégué auprès de ce syndicat expose certains points relevés dans ce rapport. Ce syndicat regroupe 7 communautés de ➔

→ communes, dont la C.C.A.E., plus 12 communes indépendantes. Il dessert plus de 93 000 habitants, soit 124 communes. Son budget annuel s'élève à 10 Millions d'euros. L'évolution des tonnages collectés augmente progressivement chaque année (environ 1%). Un accent particulier est mis sur le recyclage des déchets électriques et électroniques. La suppression du ramassage des encombrants est à l'étude. Le rapport annuel de ce syndicat peut être consulté en mairie ou sur le site Internet [www.sygom.fr](http://www.sygom.fr).

## ● Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Catenai

M. François Lehalleur, vice-président de ce syndicat, porte à la connaissance des conseillers les points importants du rapport de l'année 2007, à savoir :

- ce syndicat dessert les communes de Port-Mort, Notre-Dame-de-l'Isle et Pressagny l'Orgueilleux, soit environ 3 000 habitants. Le captage d'eau se situe sur la commune de Notre-Dame-de-l'Isle.
  - Il a été constaté cette année une baisse de la consommation d'eau alors que le nombre d'abonnés a augmenté (+ 17 abonnés (domestiques), + 10 abonnés (non domestiques)).
  - Les analyses de l'eau concluent à une conformité à 100 % de notre eau.
  - On constate une augmentation du prix de l'eau au m<sup>3</sup>, qui passe de 1,17 € à 1,56 €. Cette augmentation est notamment due à la hausse des redevances pollution (+ 26,5 %) et puisage de l'eau (+ 32 %).
- Un rattachement de notre réseau de distribution au Syndicat du Vexin a été envisagé, mais les études démontrent que cette opération s'avère trop coûteuse.

La communauté de communes Eure-Madrie-Seine bénéficiera prochainement d'un forage sur Port-Mort. M. Lehalleur précise que sur intervention de M<sup>me</sup> Alquier, il a été demandé une connexion de dépannage pour notre syndicat, par rapport à ce point. Il ajoute également que le point de forage se fera en dessous de la nappe de la forêt.

M<sup>me</sup> Alquier rappelle que notre commune a réclamé les résultats à l'hydrogéologue, dans le souci de savoir quelles conséquences il pourrait y avoir sur les puits dans notre village, mais la réponse apportée est très succincte. Pour plus de renseignements, un rendez-vous va être demandé avec le président de la communauté de communes EMS.

D'autre part, M. Mauriange précise que le statut du Syndicat des Eaux du Catenai ne prévoit la possibilité d'élire des délégués suppléants en cas d'indisponibilité des délégués titulaires. Une réunion importante est prévue le 14 octobre prochain, et ni lui, ni M. Lehalleur ne pourront s'y rendre.

Le conseil municipal demande à ce que cette date soit reportée puisqu'il n'y a pas de délégué suppléant.

## ●● Questions diverses

### ● Mise en concurrence des marchés d'assurances

Lors d'un précédent conseil, il a été décidé de remettre en concurrence nos contrats d'assurance. Un cabinet d'études a été contacté pour établir le programme d'assurance le mieux adapté à nos besoins. La prestation comprend également les risques statutaires du personnel communal.

Deux options sont proposées pour procéder à cette étude :

- 1° Des honoraires fixes d'un montant de 1 590 € HT,

2° Des honoraires forfaitaires d'un montant de 490 € H.T. + 50 % des économies réalisées sur la première année. Dans ce cas, le cabinet s'engage à respecter la notion de mieux disant en fonction des critères de jugement des offres.

Le conseil municipal décide de retenir cette deuxième solution et autorise M<sup>me</sup> le maire à signer tout document avec le consultant pour mener à bien la mise en concurrence de nos contrats d'assurance.

D'autre part, il propose également :

- la rédaction du document unique (répertoire des tâches et classification des risques professionnels pour le personnel communal) pour un prix de 1 250 € H.T.
- le P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) M<sup>me</sup> Alquier l'ayant en majeure partie rédigé, il propose de le superviser moyennant honoraires. Le Conseil ne retient pas ces deux dernières offres. Nous allons d'abord nous rapprocher de la C.R.A.M. et du Centre de Gestion du Personnel Communal pour avoir des renseignements quant au contenu exact de ce document et le rédiger directement dans nos services. Pour le P.C.S., M<sup>me</sup> Alquier s'est rapprochée des services préfectoraux et de la D.R.I.R.E.. Celui-ci est bien élaboré et il ne reste plus que quelques petites modifications à apporter.

### ● Pointe rue du Moulin à Vent

Il s'agit d'une parcelle située en emplacement réservé, sur laquelle le conseil avait décidé d'exercer son droit pour l'aménagement du carrefour à l'entrée du village. Cet emplacement comprenait également une bande de terre le long de la départementale.

A ce jour, le découpage de la vente n'incluait plus cet emplacement réservé. M<sup>me</sup> Alquier a contacté les propriétaires pour savoir s'ils ne seraient vendeurs de la pointe uniquement. Les propriétaires n'y seraient pas opposés. Le Conseil donne son accord sur le principe et définira la superficie à acquérir.

### ● Pose d'un miroir & Abrisbus

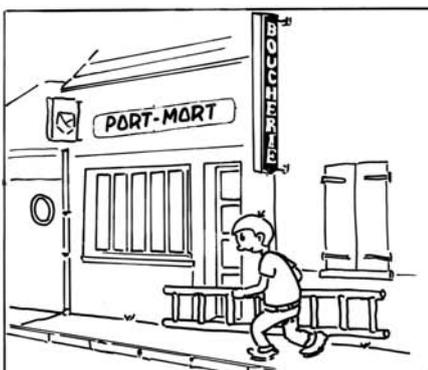
• M. Argentin transmet la demande d'un habitant pour obtenir la pose d'un miroir pour sortir de sa propriété. Il est apparemment situé sur la départementale et dans ce cas, cela ne peut se faire sans l'accord de la Direction Départementale des Routes.

• La distance des Abrisbus entre celui de la Vieille Côte et celui situé sur le parking de l'école est importante. L'Abrisbus qui était en face du château était sur un terrain privé et c'est la raison pour laquelle, à la vente de ce dernier, l'Abrisbus a été transféré à la Vieille Côte. D'autre part celui-ci est accessible par une sente, avec éclairage public, qui en sécurise son accès.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Christian CHOMIENNE, Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZZEVARA, Valérie TANTON, Alain TRÉGLOS.  
**Absents :** Gilles AULOY, Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à Guillemette ALQUIER, Emmanuelle LEBLANC, pouvoir donné à Blandine OLDRA.  
**Secrétaire de séance :** Christian LORDI.

Le dictionnaire étymologique des noms de lieux en France indique qu'en 1075, un analphabète ou un auteur ironique, a baptisé notre village PORCUS MORTUUS, ce qui en latin pourrait être traduit par «Porc Mort» ou «Cochon Crevé»...

## CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE par Bernard Ciret



**SUDOKU'S 11** par *Sudoku Infini® Mindscape®*

**MOTS CROISÉS 43** par *Charles Porrone*

① ●●●●● Normal 12 min.

6	2		3	4		1		
8			9					
1	9					7		3
	6	1	4			3	9	
		9	6		7			
		2				6		
	4				9			6
	5				6			4
	1		8			5		

② ●●●●● Difficile 18 min.

					5			7
		2			7	9		5
		9				1		
4	7			6				3
		6						
			8			2		4
					8			
	4		5	9		7		
3						4		2

③ ●●●●● Très difficile 25 min.

9					8			3
		6		1		7		
						2	4	
				3	9		6	
2								
	1	3	7		5			4
4		7				5		
				5				
	3	1	8		6			9

④ ●●●●●

1 2 3 4 5 6 7 8 9

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I

					■			
					■			
			■					
				■		■		
		■						
					■			

**HORIZONTELEMENT**

A. Aujourd'hui, il n'y en a que pour elle ! - B. Fleuve. - Remorque. - C. Fréquenta le paradis et finit en enfer. - D. Il a le bras long. - Évoque des bulles. - E. Fameuse aiguille. - En Normandie. - F. Irlande. - La sienne. - G. Bout de biscuit. - Encore un coup des alcooliers ! - H. Télévisée, c'est l'overdose ! - Pote. - I. On s'y abreuve.

**VERTICALEMENT**

1. Fait la lumière. - 2. Non professionnelles. - 3. Fait la vie. - Des RTT rabiotes. - 4. Adjectif. - Joua les Big Brother. - 5. Boîtes à idées. - Unité de radiation. - 6. La première. - 7. Creuse. - Larve du hanneton. - 8. Exceptionnel. - 9. Un troyen. - Nécessaire pour filer à l'anglaise.

**SOLUTIONS JEUX 44**

	B		F		T		P		L		A		V	
L	I	N	O		O	Z	O	N	E		V	A	I	N
	D	E	N	T	I	S	T	E		B	I		G	O
L	U		C	E		C		O		I	R	A	N	
	L	O	T		C	H	E	N	O	P	O	D	E	
P	E	T	I	T	I	O	N		F		N	O	T	A
	A	O	L		K	R	A	F	T		S	E	L	
B	O	N	N	I	C	K	A	U	S	E	N		E	T
	B		S	N		E	C	R	E	V	I	S	S	E
B	E	C		G	O		I	O	T	A		A		S
	I	R	A	I	S		N	N		F	I	L	S	
B	R	U	I	T		F	E	S	T	O	N	N	E	E

MOTS FLÉCHÉS 19

SUDOKU'S 10

6	3	7	5	2	1	4	8	9
5	4	2	9	8	3	1	7	6
9	8	1	7	6	4	5	2	3
4	5	8	2	3	7	9	6	1
3	1	9	6	4	8	7	5	2
2	7	6	1	9	5	3	4	8
7	2	3	4	1	6	8	9	5
1	6	4	8	5	9	2	3	7
8	9	5	3	7	2	6	1	4

4	3	6	1	8	7	2	9	5
5	9	8	4	6	2	7	3	1
2	1	7	5	9	3	4	6	8
9	5	4	6	3	1	8	2	7
6	2	3	8	7	5	9	1	4
8	7	1	2	4	9	6	5	3
3	8	2	7	5	6	1	4	9
7	6	9	3	1	4	5	8	2
1	4	5	9	2	8	3	7	6

## MOTS FLÉCHÉS 20 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

EXPRIME LE DÉDAIN		N'AJOUTE PAS		RAPPORTA		METTRE À L'ÉCART		APRÈS L'HEURE		DERRIÈRE LA TÊTE		POULIE		RAINURE
LE, FÉMININ				GRANDE RUE - SEINE		SUIT LE BIS				EXISTE		ANIHLANT		
		UNE DES GREQUES						FOULES						
		CHANTE À L'OPÉRA						NÉGLIGÉ						
FUT DEVANT 6 ET 8 CHEZ CITROËN	VENDEURS ILLICITES								CAMPING INTERDIT					
				GROS MANGEUR										BLESSERAIT
				ÉLÉMENTAIRE										
ENTRE LE CHÂTEAU ET LA ROQUE	JUSTIFIE					PARFOIS AU CENTRE DU FLEUVE				À QUI MIEUX MIEUX (À L')				
										DERRIÈRE L'ÉCOLE				
											PORTE LA BALLE			
											MARQUE LA PAGE			
RELATIF AU POINT LE PLUS ÉLEVÉ	CÉDER	MARQUE UNE TRANSITION			CÔTE ET FERME	365 JOURS		PARS				MASSE DE BEURRE		CHALEUR DIVINE
									USER					
									LAME					
DÉCÉDÉ		GRUPE D'HUMAINS								ESPACE À PIÉTONS				
		CONSOMME												
				SUR LA BRESLE			ACCÉLÉRA							NOTE
				VAINQUEUR DE COUPE			DETTE							
NORME					BONNE QUAND ELLE EST LUMINEUSE					À L'OUEST DE L'ALGÉRIE				
EN AVANCE														
										ÔTA LE HAUT				

NDLR : Les cases grisées font référence à des quartiers, rues, ou monuments de Port-Mort.

MOTS CROISÉS 42

1	2	3	4	5	6	7	8	9	
A	S	O	L	I	T	A	I	R	E
B	U	N	I	F	O	R	M	E	S
C	C	A	S		R	I	P	A	S
D	C	G	T		S	A	I	N	E
E	U	R	A	N	E		E	I	N
F	L	E	I			M		M	I
G	E		E	P	U	I	S	E	E
H	N	A	N	A	S		A	R	N
I	T	I	T	U	B	E	R	A	S

4	1	7	2	5	3	6	8	9
6	5	9	4	8	1	3	7	2
3	8	2	6	9	7	1	4	5
1	9	4	3	2	8	5	6	7
7	6	8	5	4	9	2	3	1
5	2	3	1	7	6	4	9	8
9	3	6	8	1	2	7	5	4
8	4	1	7	6	5	9	2	3
2	7	5	9	3	4	8	1	6

### COMMENT PARAÎTRE DANS L'ANNUAIRE «À VOTRE SERVICE» ?

#### Conditions *sine qua non* :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

#### Pour toutes modifications :

- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
  - ou auprès du vice-président du comité consultatif communication.
- 02 32 77 47 30  
aclerfeuille@pixelograpy.com

### CONSEIL MUNICIPAL DE PORT-MORT

Maire  
Guillemette ALQUIER  
1<sup>er</sup> adjoint  
Christian LORDI  
2<sup>e</sup> adjoint  
Annie DEVOUGE-BOYER  
3<sup>e</sup> adjoint  
Gilles AULOY  
4<sup>e</sup> adjoint  
Alain TRÉGLOS  
Conseillers  
Bruno ARGENTIN  
Christian CHOMIENNE  
Emmanuelle LEBLANC  
François LEHALLEUR  
Alain MAURIANGE  
Gérard MOREAU  
Blandine OLDRA  
Philippe PLÉ  
Marie-Claire POEZZEVARA  
Valérie TANTON

### MENTIONS LÉGALES CRÉDITS

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)  
Dépôt légal novembre 2008  
Directeur de Publication  
Guillemette ALQUIER  
Directeur de Rédaction  
Christian LORDI  
Vice-président du Comité Consultatif Communication  
Alain CLERFEUILLE  
02 32 77 47 30  
Membres du Comité Consultatif  
Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET  
Jean-Paul CROIZÉ - Emmanuelle LEBLANC  
Valérie TANTON  
Maquette  
Alain CLERFEUILLE  
Parutions  
Janvier - Avril - Juillet - Octobre  
Tirage : ~ 480 exemplaires  
Internet : www.port-mort.com  
Courriel : contact@port-mort.com

## ADMINISTRATIF

### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
tél./fax : 02 32 52 61 46  
courriel : mairie@port-mort.com  
Internet : www.port-mort.com

### • Horaires d'ouverture :

Lundi : 08h30 - 12h30  
Mercredi : 09h00 - 12h00  
Jeudi : 15h00 - 20h00  
Samedi : 09h00 - 12h00

### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

### • Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo®

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations  
22, rue de Seine  
tél./fax : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Couture d'Ameublement

Patricia FERNANDEZ *Au Fil du Quai*  
9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 52 64 06 • Sur rendez-vous.

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Ferronnerie d'art-pose de Placo®-petite maçonnerie

Jonathan LEMAIRE • 29, rue de la Roque  
mob. : 06 14 56 48 12

### Maçonnerie-Couverture

• Patrick PIORKOWSKY • 6, rue Haguerite  
tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71  
• R.C.T.B. • 98, Grande rue  
tél. : 02 32 52 69 55

### Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 61 57

### Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Portails automatiques **NOUVEAU**

M.Mansouri *Cimes Ascenseurs*  
rue Delamotte  
mob. : 06 72 69 14 91

### Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75

courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71

courriel : contact@alpm.fr

Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86

courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

Franck PLAQUET • tél. : 02 32 52 22 98

mob. : 06 83 12 32 92

courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

## COMMERCE

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Michel & Évelyne LUCET • 87, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-20h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi • Dépôt de pain le Mardi.

### Café-Tabac-Presses-LOTTO-Point POSTE

#### Café de la Mairie

Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48

Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00

Samedi : 7h30-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00

Fermé le Mardi

Dépôt de pain tous les jours, sauf le Mardi.

### Pizzaïolo ambulant [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école

mob. : 06 12 69 41 43

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON *Haras SeaBird* • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10

courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

Internet : www.godignon.com

## INDUSTRIE

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60

courriel : allangum@allandetrobert.fr

Internet : www.allandetrobert.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Dominique BROHAN & Nicole SAUNIER

tél. : 02 32 52 58 72

Cabinet : 83, Grande rue

• Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :

7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30

Journée : sur rendez-vous

• Week end - sur rendez-vous uniquement.

## ALERTE PAR AUTOMATE D'APPEL



➤ VOUS HABITEZ OU AVEZ UNE RÉSIDENCE  
SECONDAIRE À PORT-MORT,

➤ VOUS N'ÊTES PAS DANS L'ANNUAIRE DE  
FRANCE TÉLÉCOM,

➤ VOUS SOUHAITEZ ÊTRE JOINT SUR UN  
TÉLÉPHONE MOBILE,

➤ VOTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE NE  
COMMENCE PAS PAR 02 (OPÉRATEUR  
INTERNET),

➤ VOUS DÉMÉNAGEZ OU VENDEZ VOTRE  
PROPRIÉTÉ



**CONTACTEZ LA MAIRIE POUR  
VOUS FAIRE INSCRIRE OU  
RETIRER DE LA LISTE DE  
L'AUTOMATE D'APPEL  
02 32 52 61 46**

mairie@port-mort.com

## RESTAURANT

### L'Auberge des Pêcheurs (\*\*\* Michelin®)

Michel & Marie-Claire POEZZEVERA  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Documentaliste juridique **NOUVEAU**

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public **NOUVEAU**

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf  
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28

courriel : aclerfeuille@pixelografy.com

Internet : www.pixelografy.com

### Location touristique (agrée *cléVacances*)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

courriel : ederlon@assistadom.com

Internet : www.assistadom.com

### Soutien scolaire, remise à niveau, lecture

Elsa CIEUX • 79, Grande rue  
tél. : 02 32 52 62 15 • mob. : 06 60 82 73 70

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr

Internet : www.akeo.fr

### Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS *EBIOLA* • 13, rue des Loges  
tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69

courriel : lyne.lucas@ebiola.com

Internet : www.ebiola.com

## TRAVAUX PUBLICS

### Travaux maritimes, hydrauliques et fluviaux

CHAPELLE – SOTRAGECI • 69, Grande rue  
tél. : 02 32 52 61 09

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Veolia Eau : 0811 900 800

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112

Un téléphone mobile peut être utilisé pour joindre le 112 sans avoir préalablement entré le code PIN et même si le téléphone n'est pas équipé d'une carte SIM. En France, le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.

## UTILES

Agence France Télécom : 1014

N°. du dernier appelant : 3131

Communication par opérateur : 3123

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :

0836 676 869